

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 71^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 28 Novembre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — **Rappel au règlement** (p. 8401).
MM. Quilès, le président.
2. — **Déclaration de l'urgence de projets de loi** (p. 8402).
3. — **Renvois pour avis** (p. 8402).
4. — **Approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan.** —
Discussion d'un projet de loi (p. 8402).
M. Icart, rapporteur général de la commission des finances,
de l'économie générale et du Plan.
M. Briane, rapporteur pour avis de la commission des affaires
culturelles, familiales et sociales.
M. Chazalon, rapporteur pour avis de la commission de la
production et des échanges.
M. le président.
Mme Devaud, rapporteur du Conseil économique et social.
M. Barre, Premier ministre.
Question préalable de M. Combrisson: MM. Fiterman, François
d'Aubert. — Rejet par scrutin.
Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
5. — **Ordre du jour** (p. 8415).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Quilès, pour un rappel
au règlement.

M. Paul Quilès. Monsieur le président, alors que de nom-
breux rassemblements se déroulent quotidiennement à Paris,
le cortège que les paysans du Larzac avait prévu d'organiser
au terme de leur marche sur la capitale vient d'être interdit
par le préfet de police.

M. Arnaud Lepercq. Ils ne sont pas du Larzac!

M. Paul Quilès. Ce refus m'a même été signifié personnel-
lement il y a quelques jours.

Une telle interdiction est d'autant plus incompréhensible
que les paysans du Larzac, qui se bornent à défendre leurs
droits en bénéficiant du soutien d'une grande partie de la
population et de nombreuses organisations, tiennent à s'affir-
mer eux-mêmes comme non violents.

Le groupe socialiste s'élève contre ce refus d'autoriser une manifestation pacifique, lequel est en contradiction avec les propos du Président de la République et du Premier ministre qui ont promis d'engager une concertation avec les intéressés sur l'affaire du Larzac. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Michel Péricart. Il faut laisser défiler les vrais intéressés : ils ne sont que huit ou dix !

M. Louis Mexandeau. Pour le Gouvernement, les paysans du Larzac ne sont pas des citoyens à part entière !

M. le président. Le Gouvernement vous a entendu, monsieur Quilès.

— 2 —

DECLARATION DE L'URGENCE DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre les deux lettres suivantes :

« Paris, le 28 novembre 1978.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi relatif à la modération du prix de l'eau, déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale (n° 661).

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

« Paris, le 28 novembre 1978.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi portant adaptation de la législation relative à la taxe sur la valeur ajoutée à la sixième directive du Conseil des Communautés européennes du 17 mai 1977, déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale (n° 559).

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Acte est donné de ces communications.

— 3 —

RENOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales demande à donner son avis sur :

Le projet de loi de finances rectificative pour 1978, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (n° 709) ;

Le projet de loi portant validation des résultats du concours d'entrée aux écoles nationales vétérinaires (session 1975), dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (n° 708).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les renvois pour avis sont ordonnés.

— 4 —

APPROBATION D'UN RAPPORT SUR L'ADAPTATION DU VII^e PLAN

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan (n° 655, 694).

La parole est à M. Icart, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Fernand Icart, rapporteur général. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, deux ans après l'adoption — avec un an de retard — du VII^e Plan, nous avons aujourd'hui à nous prononcer sur un rapport d'adaptation de ce Plan.

Il convient d'observer que le Parlement n'est pas appelé à approuver une révision mais bien une adaptation. En matière de planification, en général les mots sont pesés.

De fait, le document qui nous est soumis indique, dès les toutes premières pages, que l'adaptation du VII^e Plan ne remet en cause aucune des grandes orientations retenues en 1976.

Toutefois, le rapport se fixe trois objectifs : le rétablissement de l'équilibre extérieur, l'adaptation de l'industrie et l'amélioration de la situation de l'emploi. A la vérité, aucun de ces objectifs n'était absent du VII^e Plan, mais aucun d'entre eux, non plus, n'était mis en avant aussi clairement que dans le rapport qui nous est soumis.

Nous avons affaire ici à une pondération nouvelle des objectifs essentiels qui doivent guider l'action économique et sociale des pouvoirs publics dans les prochaines années.

Pourquoi cette nouvelle pondération ?

En le relisant, on constate que, s'il est un élément qui domine le VII^e Plan, c'est, sans aucun doute, l'insistance mise sur la croissance. Après la hausse des prix du pétrole de la fin de 1973 et la récession de 1974-1975 — à combien surestimée d'ailleurs dans les comptes nationaux de l'époque ! — le VII^e Plan témoignait d'une conviction profonde : c'est que la croissance reprendrait à bref délai.

Sans doute pressentait-on que le retour à une expansion dont le rythme serait proche des années antérieures à la crise pétrolière ne serait pas aisé. Cependant on l'envisageait comme un objectif accessible.

Je ne reviendrai pas sur les prévisions chiffrées qui figuraient dans le VII^e Plan : la réalité les a démenties. Mais, deux ans après, cette réalité s'impose à nous, et elle apparaît bien moins flexible que nous ne l'imaginions. Nous nous sommes aperçus que la France, comme toutes les puissances de son rang, était largement dépendante de la conjoncture mondiale. Nous avons senti également combien la contrainte extérieure pesait sur notre développement.

Aussi bien, le rapport d'adaptation tire-t-il les conséquences de cet état de fait et dessine-t-il une logique d'action plus réaliste.

Cette logique est précisée dans une formule lapidaire : « l'emploi est lié à la croissance, la croissance est liée à l'équilibre extérieur, l'équilibre extérieur est lié à l'adaptation de notre industrie. »

Equilibre extérieur, priorité à l'industrie et action en faveur de l'emploi : je m'arrêterai sur chacun de ces objectifs, logiquement articulés les uns avec les autres dans le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan.

Pour ce qui concerne la contrainte extérieure, ce rapport tranche, par la force des choses, avec le discours qui fut, pendant plusieurs décennies, celui des différents Plans successifs. Dépassant la simple réflexion hexagonale, le rapport d'adaptation prend avec raison la mesure des changements intervenus dans l'environnement international.

Or ces changements sont durables. Ils conduisent à une vive concurrence internationale qui résulte, non seulement de l'industrialisation des pays du tiers monde, comme le souligne le rapport sur l'adaptation du Plan, mais aussi d'une accentuation de la compétition entre pays développés.

Dans cet environnement difficile, notre croissance économique est étroitement conditionnée par notre équilibre extérieur ou, plus exactement, par l'aptitude que nous montrerons à assouplir, dans les années à venir, le lien encore trop rigide existant entre l'équilibre de nos échanges et le niveau de notre activité.

Nous avons expérimenté cette dépendance au cours des années passées, en 1976 en particulier. Pour l'avenir, toutes les projections tendanciennes effectuées à l'occasion de la révision du VII^e Plan font apparaître l'extrême sensibilité de notre balance commerciale à l'activité intérieure.

Or un pays comme la France ne peut entretenir un déséquilibre de ses échanges, et cela pour trois raisons.

La première, c'est que le pays s'appauvrit à cause de la dévalorisation de sa monnaie.

La deuxième, c'est que cette dévalorisation l'expose à l'inflation intérieure, avec les effets sociaux négatifs qui en résultent et notamment l'aggravation des inégalités.

La troisième, c'est qu'il est menacé de perdre son indépendance nationale. Vivre dans le déficit extérieur, c'est vivre à crédit et vivre à crédit c'est, à la longue, se mettre entre les mains de ses créanciers et donc des plus forts.

De surcroît, face à des importations dont on ne peut plus se passer, déficit et dévaluation sont des processus cumulatifs.

Pour résoudre le problème, la tentation protectionniste est forte. Le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, qui a le mérite de la rejeter à nouveau, souligne également à juste titre, que l'équilibre extérieur est une affaire d'ordre intérieur.

Sans doute ne faut-il pas négliger la portée de notre contribution à l'organisation des relations économiques internationales. De ce point de vue, le rapport évoque les perspectives de relance concertées et la création d'un système monétaire européen.

Sur ce dernier point, il reprend d'ailleurs ce qui était déjà affirmé dans le VII^e Plan, selon lequel il convenait « au premier chef de mettre en place les mécanismes permettant une gestion conjointe des monnaies européennes face au dollar ». Mais au-delà, pour reprendre une expression devenue célèbre, c'est sur ses propres forces que doit compter la France et c'est grâce à ses efforts qu'elle peut alléger la contrainte extérieure.

A cet effet, le rapport d'exécution évoque un certain nombre d'actions, tant sur les importations que sur les exportations. Ces actions sont dans la ligne de ce que l'on trouvait déjà dans le VII^e Plan.

Mais, au-delà de ces mesures, le rapport sur l'adaptation du Plan affirme une priorité fondamentale, celle de l'industrie.

De fait, c'est par un renforcement de notre industrie que nous pourrions assurer notre présence sur les marchés extérieurs et reconquérir notre marché intérieur.

S'agissant des orientations générales de notre action en ce domaine, le rapport d'adaptation a le mérite d'adopter une approche d'ensemble des problèmes industriels. Il souligne, à juste titre, qu'il n'existe pas de secteurs condamnés et que, dans toutes les branches, des innovations se font jour. De fait, la concurrence vécue sur le terrain échappe souvent aux grandes classifications sectorielles. Aussi le rapport d'adaptation — et c'est là un de ses aspects positifs — se refuse-t-il à définir, par décision de la puissance publique, les bons et les mauvais secteurs. Cette démarche serait en effet condamnable dès lors qu'après tout il n'existe que de bons et de mauvais produits.

Corrélativement, le rapport d'adaptation définit une philosophie générale de l'intervention de l'Etat. L'Etat ne doit pas subventionner les entreprises, sauf pour un certain nombre d'objectifs primordiaux que ces dernières ne peuvent atteindre par leurs seuls moyens. J'ajouterai que ces objectifs doivent revêtir un intérêt collectif incontestable.

S'agissant de l'adaptation de notre appareil de production, j'ai cru déceler la résurgence d'une attitude quelque peu technocratique que je croyais disparue. Il s'agit de la mise en cause implicite des entreprises à caractère individuel ou familial dont la gestion porterait la marque de la déficience et qui, de surcroît, seraient grosses consommatrices de subventions publiques.

Cette appréciation des choses me paraît résulter d'un défaut d'information.

Il suffirait, pour rétablir la vérité, de connaître notamment l'affectation des concours de l'Etat dont le détail ne nous est pas livré — ce que je déplore. Les bénéficiaires en sont essentiellement les grandes entreprises et, parmi elles, les entreprises publiques, qu'il s'agisse de prêts ou de subventions.

Par ailleurs, s'agissant de l'intervention de l'Etat en faveur des entreprises en difficulté, il convient de ne pas considérer la restructuration comme un remède infaillible. Elle conduit souvent à la naissance d'unités industrielles impossibles à gérer ou à l'affaiblissement d'entreprises saines incapables d'intégrer celles qu'elles prennent en charge.

Parmi les orientations concrètes de l'action de l'Etat, figure la promotion d'activités du futur. A ce titre, le rapport d'adaptation met l'accent sur l'effort de recherche et d'innovation et sur la nécessité de l'orienter vers l'industrie. Un grand effort est sans doute à faire dans ce domaine. Il passe très largement par la révision des méthodes de gestion et d'affectation des fonds publics de la recherche en France.

A cela s'ajoutent six projets pilotes dont le contenu précis reste encore à définir.

C'est notamment le cas pour la télématique. On ne peut manquer d'être frappé par la reprise d'un vocable qui désigne essentiellement une informatique fondée sur la mise en place de réseaux. On ne saurait trop souligner, à cet égard, les conséquences que ne manquerait pas d'avoir une action des pouvoirs publics trop exclusivement orientée vers ce type d'informatique, conséquences aussi bien sur l'organisation de notre société, menacée par une centralisation dont on mesure, par ailleurs, les dangers, que sur l'avenir de notre industrie. Dans ce domaine, l'outil conditionne l'organisation et les technologies évoluent très rapidement.

L'emploi forme le dernier volet des lignes d'action retenues dans le rapport d'adaptation du VII^e Plan. De fait, les prévisions qui y sont formulées ont été radicalement démenties.

Le rapport d'adaptation, en ne laissant pas espérer à court terme le retour au plein emploi...

M. Louis Mexandeau. C'est une litote !

M. Fernand Icart, rapporteur général. ... a le mérite de la franchise.

Si le ralentissement de la croissance économique ainsi que le « chômage d'incohérence », pour reprendre une expression du rapport, jouent un rôle décisif en ce domaine, deux autres éléments fondamentaux pèsent sur l'évolution de la demande d'emploi : un facteur démographique — l'arrivée sur le marché du travail d'importantes classes de jeunes — et un facteur sociologique, avec la modification de certains comportements à l'égard du travail, et notamment l'augmentation du taux d'activité féminin.

Le rapport d'adaptation rejette, à juste titre, des solutions trop globales qui ne résoudreiraient pas le problème. La première d'entre elles est la répartition autoritaire de la quantité de travail. Cette solution simpliste est difficilement praticable et le chômage ne peut se régler par des règles de trois. De surcroît, la mise en œuvre de telles solutions risquerait de porter un coup à la fois à notre productivité et, par là même, au niveau de vie des Français.

M. Louis Mexandeau. Vieux discours !

M. Fernand Icart, rapporteur général. De même, le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan rejette la solution de la relance. Celle-ci est difficilement concevable tant que le lien entre l'équilibre extérieur et le rythme de notre croissance est aussi étroit. Aussi bien est-il recommandé des cheminements multiples.

Les mesures proposées ne sont pas, dans l'ensemble, nouvelles. On les trouvait déjà dans le VII^e Plan. Mais je reconnais qu'il s'agit là d'un effort de longue haleine même si, sur certains points, je ne peux manquer d'exprimer certaines réserves. Tel est le cas, par exemple, du travail à temps partiel, dont on peut se demander s'il constitue véritablement une solution de grande portée au problème de l'emploi.

A ces orientations que je viens d'évoquer, le rapport d'adaptation ajoute la révision de deux des vingt-cinq programmes d'action prioritaires du VII^e Plan.

Il s'agit tout d'abord du programme sur l'humanisation des hôpitaux dont les évaluations avaient été manifestement fondées sur une appréciation trop large des salles communes en 1976. Les crédits ainsi libérés serviront à la modernisation des plateaux techniques.

Le second des programmes dont la modification est proposée concerne la liaison fluviale mer du Nord—Méditerranée. Il apparaît, en particulier, que le franchissement du seuil de Bourgogne ne pourra intervenir dans la période du VII^e Plan. Aussi bien, les crédits prévus sont-ils diminués de près de moitié environ.

D'après les informations dont je dispose, il semblerait que la rentabilité du projet, et singulièrement celle du franchissement du seuil de Bourgogne, soit extrêmement faible. Il serait souhaitable que le Parlement soit pleinement informé de l'évaluation mise à jour du coût complet de l'opération, du détail des études de rentabilité effectuées et des avis émis par divers corps administratifs et techniques.

Au total, même si certains raisonnements ou conclusions peuvent prêter à discussion et si l'on eût souhaité que le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan soit parfois un peu plus précis, le document a sa cohérence. Il a également la qualité de définir des priorités essentielles, ce qui le distingue du VII^e Plan, moins clair à cet égard.

En revanche, il omet ou ne fait qu'évoquer un certain nombre de problèmes qui sont pourtant fondamentaux.

Le premier d'entre eux est le déficit des finances publiques et le déséquilibre de notre système de sécurité sociale du fait de la croissance des transferts. Corrélativement, se pose la question des prélèvements obligatoires dont l'alourdissement sera inévitable si la croissance des dépenses ne se trouve pas maîtrisée. Il faut prendre garde qu'en ce domaine il existe des seuils de tolérance, et pour l'économie et pour les citoyens. L'expérience d'autres pays est là pour nous le rappeler. Il s'agit d'un problème pressant auquel il conviendra de rechercher une solution dans de brefs délais, en tout cas d'ici à la fin du VII^e Plan lui-même.

Je regrette, pour ma part, que le rapport d'adaptation, tout en mentionnant ces questions, n'ait pas au moins dégagé les différentes voies dans lesquelles il était possible de s'orienter pour les régler. C'est bien dans le cadre d'un document qui se rapporte au Plan qu'une telle problématique aurait pu trouver sa place.

Le second problème essentiel et qui, lui, se trouve absent de ce document, commande directement l'avenir du pays. Il s'agit du problème démographique. Certes, dira-t-on, il s'agit d'un problème à long terme. Mais c'est bien pour cette raison

qu'il aurait sa place dans un document comme le rapport d'adaptation qui, bien qu'il ne s'applique théoriquement qu'aux dernières années du VII^e Plan, dessine des perspectives à une bien plus lointaine échéance. De surcroît, pour reprendre une boutade, c'est bien parce qu'il s'agit d'un problème à long terme qu'il conviendrait de commencer à y réfléchir dès à présent.

Un autre des points essentiels sur lesquels le plan d'adaptation n'insiste guère a trait au fonctionnement même de notre économie.

Toutes les projections qui ont accompagné les travaux d'adaptation montrent que la croissance, comme l'évolution des prix intérieurs ou l'équilibre extérieur, dépendra pour une large part du comportement des Français en matière de répartition des revenus primaires au sein du pays.

Il est clair que si les Français adoptent de façon permanente un comportement analogue à celui qui fut le leur au lendemain de la crise pétrolière et qui consiste à rechercher une croissance de leurs revenus individuels plus rapide que celle du revenu national, ce n'est pas seulement le rétablissement de notre équilibre extérieur qui se révélerait impossible, mais également le maintien de notre croissance.

De ce point de vue, il faudra trouver à moyen terme un partage du revenu national entre les entreprises et les ménages qui permette aux premières de s'engager dans un effort d'équipement et, aux seconds, d'augmenter de façon régulière leur niveau de vie.

Rien n'est plus mauvais pour le développement que les brusques oscillations dans ce partage, car elles découragent toute prévision et favorisent les débordements inflationnistes.

S'agissant de notre politique énergétique, je regrette enfin qu'il n'ait pas été procédé à un réexamen des perspectives en ce domaine et que la commission de l'énergie n'ait pas été réunie pour l'adaptation du VII^e Plan.

Les questions énergétiques sont d'une extrême complexité et doivent être appréciées dans leur globalité. L'attention, en général, se porte surtout vers nos investissements nucléaires, mais d'autres éléments fondamentaux méritent réflexion. Tel est le cas de la recherche pétrolière qui, aujourd'hui, me semble-t-il, fait problème.

Je me demande, par ailleurs, s'il n'aurait pas été souhaitable de revoir les niveaux de consommation par rapport auxquels nous évaluons nos économies d'énergie, car, si je ne m'abuse, ceux-ci résultent de projections effectuées à partir de taux de croissance antérieurs à la crise pétrolière. Je crains qu'en ce domaine nous ne nous donnions une certaine facilité.

Ma conviction personnelle, monsieur le Premier ministre, est qu'il eût été souhaitable d'arrêter là le VII^e Plan et d'entamer la préparation du VIII^e, pour les raisons suivantes :

Le changement de perspectives est aujourd'hui profond par rapport au texte que nous avons adopté en 1976 ;

Les orientations développées dans le rapport portent, pour la plupart, sur un terme plus lointain que l'échéance du VII^e Plan ;

Un certain nombre de questions, pourtant essentielles et que j'ai évoquées il y a un instant, auraient mérité que soient dégagées des orientations ou que soient prises des positions avant cette échéance à partir de travaux approfondis ;

Nous procédons à une adaptation du VII^e Plan après avoir examiné l'avant-dernier budget de sa période d'application ;

Enfin, s'agissant de l'organisation des travaux parlementaires, un débat tenu dans le cours d'une session de printemps nous eût laissé le temps d'approfondir les choses. Quant au commissariat du Plan, disposant d'une année, il eût trouvé le loisir de mener ses travaux dans des perspectives plus larges et dans un plus grand détail.

Quoi qu'il en soit, le rapport d'adaptation a le mérite de marquer une prise de conscience et une orientation réaliste de l'action économique et sociale. Aussi la commission des finances a-t-elle voté le projet de loi qui nous est présenté et vous demande-t-elle, mes chers collègues, de l'adopter. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Briane, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean Briane, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan qui nous est soumis aujourd'hui comprend la révision du programme d'action prioritaire n° 19, concernant l'humanisation des hôpitaux.

Les actions réalisées dans ce domaine constituent la composante la plus importante de la politique hospitalière depuis plusieurs années, et en particulier au cours du VII^e Plan. Or, les évolutions intervenues appellent une modification pour que l'intervention de l'Etat garde un maximum d'efficacité.

Après un rappel des objectifs généraux de l'humanisation et du programme initialement arrêté, nous présenterons les facteurs qui expliquent cette proposition de révision. Enfin, nous apprécierons son opportunité, en évoquant notamment les nombreuses remarques que les membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ont formulées.

L'expression « humanisation des hôpitaux » est moins récente qu'on ne pourrait le croire. Elle apparaît dans une circulaire de 1958 de M. Bernard Chenot, alors ministre de la santé publique, qui préconisait la mise en œuvre de mesures destinées à améliorer les conditions matérielles et morales du séjour des malades à l'hôpital.

Mais c'est en 1970, à la suite d'un important rapport dont M. Boulin avait demandé la rédaction, qu'un véritable programme d'humanisation des hôpitaux est élaboré. Il concerne notamment le problème de la suppression des salles communes, c'est-à-dire des salles contenant plus de quatre lits.

Le groupe de travail, auteur de ce texte, prenant en compte les considérables difficultés financières et techniques qui se posent mais aussi les impérieuses exigences humaines, préconise alors leur suppression dans un délai de cinq à dix ans.

Pendant le VI^e Plan, les suppressions se font au rythme de 5 000 lits par an.

Avec le VII^e Plan, le PAP n° 19 « Humaniser les hôpitaux » permet d'élargir et d'intensifier la politique entreprise, notamment par l'accroissement des effectifs et une meilleure définition du rôle des personnels infirmiers.

En outre, l'adaptation des règles de vie et d'organisation aux soucis des malades progresse avec, par exemple, « La charte du malade hospitalisé » et la révision des règlements intérieurs.

L'intensification de cette politique se réalise avec le programme de suppression des salles communes à un rythme plus soutenu que précédemment.

L'objectif fixé au début du VII^e Plan est de supprimer la quasi-totalité des chambres de plus de quatre lits avant la fin de 1980 par l'aménagement de bâtiments anciens lorsque cela est possible et, dans le cas contraire, par la construction de locaux neufs qui permettra aussi de compenser les pertes de capacité résultant de ces nouvelles conditions d'hébergement.

3 729 millions de francs de crédits budgétaires sont affectés à l'ensemble du PAP n° 19. A la fin de 1975, 33 p. 100 de l'ensemble des lits et 29 p. 100 si l'on exclut les hôpitaux psychiatriques, les hospices et maisons de retraite, sont implantés dans des salles communes.

Alors que s'achève la troisième année d'application du VII^e Plan, l'objectif qui avait été fixé pour la suppression des salles communes sera atteint plus facilement que prévu. A la fin de 1977, 20,8 p. 100 du total des lits restaient à supprimer ou à transformer, et moins de 17 p. 100 si l'on ne retient que les hôpitaux généraux.

Les réalisations financées par les établissements publics régionaux et les collectivités locales ne sont pas prises en compte dans ces chiffres.

A la fin de 1978, le nombre de lits à humaniser s'élèvera vraisemblablement à 70 000, ce qui est évidemment beaucoup plus faible que l'estimation de 190 000 faite à la fin de l'année 1975.

Ainsi, il apparaît qu'à taux égal de réalisation financière de l'action n° 1 du PAP n° 19, les résultats atteints sont plus élevés que les prévisions ne le laissent supposer. Cette situation s'explique par la participation des établissements publics régionaux et des collectivités locales qui ont pris l'initiative de financer elles-mêmes certaines opérations d'humanisation.

Deux autres facteurs ont également favorisé cette évolution. D'une part, les effets de la sectorisation en psychiatrie ont entraîné une surcapacité d'accueil dans ce domaine, ce qui permet de réaliser l'humanisation par la diminution du parc existant en supprimant des bâtiments vétustes qui ne sont donc pas remplacés. D'autre part, l'appréciation plus fine des besoins hospitaliers a amené les pouvoirs publics à stabiliser la capacité globale d'accueil pour l'ensemble du pays, notamment en raison de la baisse continue de la durée de séjour. Ainsi, de 1972 à 1976, cette durée s'est abaissée de 17,6 à 13,4 jours en médecine, pour l'ensemble des établissements, et de 11,6 à 9,8 jours pour la chirurgie. Dans ces conditions, le ministre a précisé, par une circulaire d'août 1977, la mise en œuvre de cette politique de stabilisation globale, qui permet à la fois de développer les

constructions dans les régions déficitaires et, au contraire, de diminuer ou de stabiliser le parc existant dans les régions excédentaires.

C'est d'ailleurs dans ces perspectives qu'il vous est proposé de modifier le contenu de cette action du PAP n° 19 en précisant que le remplacement des locaux vétustes se fera sans compensation des pertes de capacité qui peuvent en résulter, à l'exception de celles constatées dans des établissements situés dans les secteurs déficitaires de la carte sanitaire.

Ce sont ces considérations sur le rythme de réalisation du PAP et l'évolution des besoins qui ont conduit le Gouvernement à réviser le contenu de ce programme en maintenant l'enveloppe globale financière inchangée et en proposant que la différence entre cette dernière et le montant des crédits prévus initialement pour la suppression des salles communes soit affectée à la modernisation des plateaux techniques. Le montant des crédits ainsi libérés s'élève à 475 millions de francs.

Cette modernisation, complémentaire de la suppression de salles communes, permet d'améliorer la qualité des soins tout en diminuant la durée de séjour, essentiellement dans les services de médecine. Des études ont en effet montré que l'équipement des plateaux techniques, notamment pour les hôpitaux non CHU, sont nettement en dessous des normes retenues pour la construction d'établissements neufs. Or, la réduction de la durée de séjour et, *a fortiori*, le développement de formules de diagnostic et de traitement sans hospitalisation passent nécessairement par la modernisation des plateaux techniques.

A titre d'illustration, on peut citer quelques-uns des éléments sur lesquels cette action nouvelle qui vous est proposée pourra porter : les blocs opératoires, les blocs obstétricaux, la radiologie, les explorations fonctionnelles, la stérilisation centrale.

Il est également prévu que les services techniques pourront être inclus au bénéfice de cette action.

La révision proposée du programme s'accompagne d'une modification du taux des subventions de l'Etat : pour la suppression des salles communes, ce taux, fixé à l'origine à 20 p. 100, pourra varier entre 20 et 40 p. 100 ; pour la modernisation des plateaux techniques, il est fixé à 40 p. 100.

En ce qui concerne les personnels infirmiers, il n'y a pas d'action nouvelle. L'action en cours est poursuivie. Toutefois, il est précisé que « les objectifs en seront réexaminés au terme de l'enquête menée à ce sujet par le ministère, et dont les résultats seront connus à la fin de 1978 ».

La révision du PAP n° 19 qui vous est proposée par le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan annexé au présent projet de loi s'inscrit tout à fait dans la politique hospitalière menée depuis plus de cinq ans, et qui a reçu une impulsion nouvelle avec l'arrivée de Mme Simone Veil au ministère de la santé.

Les constatations et les évolutions qui sont à l'origine des infléchissements proposés sont des faits incontestables. Globalement, le nombre de lits sanitaires est maintenant suffisant et, dans certains secteurs, il est même excédentaire. Mais il est vrai qu'il reste insuffisant dans quelques secteurs.

La modernisation des plateaux techniques qui pourra être réalisée au titre des opérations d'humanisation permettra de diminuer encore la durée de l'hospitalisation dans certaines disciplines ou pour certains types d'actes. Il est donc opportun que cet infléchissement ne soit pas proposé trop tard, alors que certaines capacités d'accueil auraient pu se développer au-delà des besoins. On évitera ainsi certaines erreurs de jugement qui, en psychiatrie, ont entraîné le développement d'un parc immobilier excédentaire.

Lorsqu'on sait les charges financières considérables que peut entraîner l'existence d'équipements pléthoriques et des personnels nécessaires pour les utiliser, on ne peut que se féliciter de l'ajustement proposé qui, sans diminuer en quoi que soit le niveau des soins offerts, permettra au contraire d'obtenir une meilleure adéquation des crédits publics à l'objectif d'humanisation des hôpitaux, qui sera donc atteint en 1981.

On peut, en revanche, s'interroger sur les conditions dans lesquelles le Parlement est consulté à ce sujet.

En effet, le rapport de la commission « santé et assurance maladie » du VII^e Plan, procédant à une analyse pénétrante de la situation dans ce domaine, soulignait, au début de l'année 1976, que le renforcement et la modernisation des plateaux techniques devraient être nécessairement réalisés au cours du VII^e Plan, surtout pour les hôpitaux non CHU. Cette modernisation était présentée, à juste titre, comme la condition préalable à la mise en œuvre des formules déjà décrites qui permettent la réduction de la durée de séjour. Cette commission estimait également que le taux de 20 p. 100 de subvention pour les opérations d'humanisation risquait de se révéler insuffisant et qu'il serait souhaitable qu'il puisse être porté à 40 p. 100.

Par ailleurs, l'extension de l'humanisation aux plateaux techniques est apparue dès le budget de 1978 ; il apparaît donc que l'on demande aujourd'hui l'approbation d'une adaptation qui est entrée dans la réalité administrative depuis plus d'un an.

De nombreux commissaires, tout comme votre rapporteur, n'ont pu que constater que l'approbation du Parlement est sollicitée *a posteriori*.

En ce qui concerne l'amélioration des moyens en personnels infirmiers, la formation de ces derniers et leurs conditions de travail, la poursuite de l'action entreprise correspond sans aucun doute à une nécessité indiscutable, mais il eût été plus normal que l'enquête à ce sujet fût entreprise dans un délai qui permette l'appréciation de ses résultats au moment de l'examen du présent projet de loi, et non deux ou trois mois après.

Au cours du débat très intéressant que nous avons eu en commission, de nombreuses remarques ont été formulées au-delà de la question de l'actualisation de ce programme.

L'insuffisance de l'appareil statistique dans le domaine de l'équipement sanitaire et social a été remarquée, et notamment la difficulté de préciser les données et, *a fortiori*, les prévisions pour le moyen et le long séjour.

Le sous-équipement de la région Nord-Pas-de-Calais et des départements d'outre-mer a été évoqué.

Les problèmes posés par la médicalisation de certaines maisons de retraite ont été largement abordés, notamment la priorité contestée dont bénéficient les unités de soins normalisés type V 120 - V 240 où les prix de journée ou les forfaits soins ne sont pas moins élevés que dans les constructions traditionnelles.

A ce sujet, il semble que le secteur social doive bénéficier d'une grande attention avec l'application de la loi sur les institutions sociales de 1975 et de celle du 4 janvier 1978 qui complète la première, notamment en ce qui concerne les soins infirmiers. Cette mise en œuvre doit intervenir dans un esprit de générosité, mais également d'efficacité, ce qui permettra la coordination des équipements et des services à tous les niveaux.

La diversité des situations et des problèmes qui se posent aux différents types d'établissements est nettement apparue au cours du débat en commission. Aussi est-il particulièrement souhaitable que la mise en œuvre de la politique arrêtée au niveau national se fasse avec toute la souplesse nécessaire, tant pour les équipements que pour le personnel soignant.

Compte tenu de l'intérêt et de l'adéquation aux objectifs de la révision proposée pour le programme d'humanisation des hôpitaux, la commission, suivant son rapporteur, a émis un avis favorable à son approbation. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Chazalon, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. André Chazalon, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, les orientations retenues par le Plan trouvent leur prolongement logique dans la détermination des objectifs et des priorités qui se traduisent dans les choix définitifs.

Certes, il dépend du budget d'apporter les moyens indispensables à l'exécution du Plan. Mais des éléments imprévisibles ne pouvant être saisis lors de son élaboration, tels que les fluctuations de la conjoncture internationale ou les contraintes extérieures à notre propre économie, conduisent parfois à constater des écarts entre les objectifs fixés et les résultats obtenus.

L'état actuel de la réalisation du VII^e Plan est sensiblement différent selon les options retenues.

Si, pour certains objectifs relevant des programmes d'action paritaires, un taux d'exécution relativement satisfaisant sera atteint, il faut reconnaître qu'il n'en va pas de même pour d'autres, où le retard aujourd'hui constaté risque de ne pas être rattrapé au terme de ce Plan.

Deux chapitres du projet d'adaptation ont été soumis à l'avis de la commission de la production et des échanges. Il s'agit du commerce extérieur et de l'adaptation de l'industrie.

Inscrit dans l'une des actions prioritaires à engager, le développement de notre commerce international, accompagné du desserrement des contraintes extérieures, doit être énergiquement poursuivi. Sans doute, l'opinion ne perçoit-elle pas toujours les incidences de ce choix sur la situation économique du pays, sur l'emploi et sur la solidité de la monnaie. Il faut admettre que, la démonstration étant complexe, la relation est difficile à établir.

En 1976, la prise en compte d'une conjoncture de reprise économique pouvait peut-être laisser espérer un rythme d'acti-

vité durablement soutenu, assurant ainsi un taux de croissance minimum suffisamment fort pour permettre d'atteindre les objectifs que nous nous étions assignés.

C'était, sans aucun doute, ne pas compter sur la profondeur de la crise qu'allait subir notre économie par suite de l'augmentation, parfois démesurée, du prix des produits énergétiques et des matières premières.

Notre pays a dû ainsi faire face à une situation qui ne peut que s'aggraver si certaines dispositions, rapidement mises en place, ne sont pas maintenues et renforcées afin de lutter contre la dépendance qui nous est imposée de l'extérieur.

Contraints de dégager le financement de leurs importations énergétiques ou de matières premières, les pays industrialisés ont intensifié vers les pays en voie de développement l'exportation de biens d'équipement et réalisé des investissements à finalité productive.

En retour, il était inéluctable que, mis en position de pouvoir exploiter et transformer les matières premières qu'il détiennent, et avec des coûts de production souvent très bas, ces pays exercent, dans certains secteurs, une vive concurrence sur le marché international, concurrence qui n'épargne pas la France.

Dès lors, pour assurer durablement notre équilibre des échanges, une croissance économique plus forte nous est imposée. Pour l'obtenir, le renforcement de notre compétitivité est un impératif auquel nous ne pouvons nous soustraire.

Si nous voulons, comme le rapport le souligne, « maintenir et entreprendre la consolidation de l'acquis », nous sommes conduits à opérer une nécessaire correction des errements des échanges internationaux et à renforcer notre action sur les importations et sur les exportations.

L'état de guerre économique dans lequel se trouvent les principaux pays industrialisés les a conduits à recourir à des procédures de protection ou de conquête des marchés et à les développer.

Face à un tel constat, le projet préconise une stratégie conduisant au refus du protectionnisme, au renforcement des disciplines collectives et à la création d'un nouvel ordre économique international.

On ne saurait abandonner « la défense de nos légitimes intérêts », mais le protectionnisme doit être écarté en raison du danger qu'il comporte à terme. Au demeurant, n'est-ce pas faire preuve de réalisme et de raison que de retenir cette option en faveur du libéralisme des échanges quand notre dépendance en produits énergétiques et en matières de base concerne un tiers des importations ?

Par ailleurs, nous référant au projet qui nous est soumis, nous ne pouvons ignorer que la valeur de nos exportations, sur lesquelles les pays en voie de développement pourraient nous appliquer des mesures de rétorsion, est plus de quatre fois supérieure à la valeur des marchandises que nous importons.

Toutefois, si le libre jeu de la concurrence internationale est une nécessité, il faut que celle-ci se déroule dans le cadre de relations fondées sur les règles élémentaires de l'équité.

A cet effet, le renforcement des disciplines collectives est indispensable.

Certes, en ce domaine, le Plan ne dispose finalement d'aucun moyen de contrainte pour infléchir valablement les négociations internationales. Cependant, il n'en demeure pas moins vrai que l'importance de l'enjeu et les réticences exprimées par les pays auxquels profite le système actuel doivent être soulignées.

Sans doute, le rapport rappelle-t-il les tentatives de concertation engagées en ce sens, mais il faut néanmoins remarquer qu'au-delà de l'affirmation du principe, il n'y a pas de proposition d'engagement précis pour concrétiser cette option.

Le principe d'engagements est réaffirmé, mais encore faudrait-il le définir avec précision.

Les avantages qui pourraient être retirés d'une meilleure coopération économique européenne ne doivent pas être sous-estimés, précise le rapport sur l'adaptation du Plan, mais, sur ce point, le projet méritait d'être plus précis quant aux moyens retenus, en particulier sur le plan monétaire.

Au-delà des principes visant à l'amélioration des échanges internationaux, le projet rappelle, à juste titre, les actions à entreprendre pour les importations et les exportations.

En ce qui concerne les importations, l'effort de réduction de celles qui revêtent un caractère obligatoire est souligné. Cette orientation est renforcée par des mesures d'accompagnement, comme le doublement des aides consacrées aux investissements industriels qui permettent d'économiser l'énergie.

L'action sur les importations ne saurait ignorer les mesures de caractère sectoriel qui peuvent être prises.

Si le rapport évoque la nécessité de ces mesures, nous devons observer qu'il ne fait nullement mention du recours à des produits et matériels importés par des administrations, des entreprises ou établissements publics, ou des secteurs de distribution. Ce n'est pas faire preuve de protectionnisme que de souhaiter l'atténuation, voire la disparition de telles pratiques.

Cependant, si l'action sur les importations participe à l'allègement de notre dépendance, l'effort prioritaire demeure celui qui concerne la promotion de nos exportations.

Le développement de certains secteurs — industrie agro-alimentaire, biens d'équipements, ingénierie — fait, à juste titre, l'objet d'une attention spéciale.

Les atouts non négligeables que notre pays détient peuvent être amplement consolidés et nous pouvons nous féliciter du soutien apporté à tous les éléments susceptibles de concourir au développement de nos exportations.

Vouloir l'adaptation de notre industrie, c'est, en priorité, lui donner la possibilité d'améliorer sa compétitivité.

Sans doute est-il opportun de rappeler l'importance qu'occupe le secteur industriel dans l'économie nationale. Deux chiffres, qui se passent de commentaires, démontrent cette part prépondérante prise par le secteur industriel : les quatre cinquièmes environ de nos exportations sont des produits industriels et sept millions de travailleurs sont salariés dans l'industrie, soit un Français actif sur trois.

Deux mesures relativement récentes doivent être prises en considération : la libéralisation des prix industriels et la réorientation de l'épargne vers des secteurs directement productifs.

Mais, indépendamment de ces deux dispositions, peut-on dire que la lourdeur de l'appareil administratif concourant aux activités industrielles a été tellement atténuée ? Sur ce point, le rapport demeure trop imprécis pour que nous puissions conclure par l'affirmative.

Quant aux faiblesses constatées dans certains secteurs, elles seraient la conséquence de la vulnérabilité financière des entreprises, de leur environnement et des déficiences de certaines gestions. Si cette analyse est loin d'être inexacte, et au demeurant souvent constatée dans les faits, nous devons néanmoins nous poser quelques questions sur l'origine de cette situation.

Si personne ne conteste que le développement de la compétitivité est directement lié aux investissements productifs, peut-on reprocher aux responsables d'entreprises d'avoir adopté une attitude prudente face à une conjoncture et à une croissance singulièrement ralenties ?

En ce qui concerne l'environnement industriel, le rapport souligne combien il est important d'établir un lien fort entre une industrie compétitive et un secteur tertiaire moderne.

Nous sommes d'accord sur cette évidente relation, car nous ne pouvons ignorer que les prix industriels dépendent également des différentes charges extérieures à l'entreprise ; qu'il s'agisse de frais bancaires, de marges de distribution, de coûts de transport ou de charges fiscales, tous ces éléments sont à prendre en compte.

Pour assurer une nouvelle politique industrielle, le rapport d'adaptation précise que trois lignes d'action doivent être retenues : faciliter les conversions et les adaptations ; développer les petites et moyennes entreprises ; conduire une action intensive pour promouvoir les activités du futur.

Les actions qui sont proposées pour faciliter les conversions — voire la création — de petites et moyennes entreprises sont pour la plupart déjà connues. Toutefois il faut souligner que leur efficacité n'est pas toujours celle qui était escomptée. Il serait sans doute opportun de procéder à une simplification des exigences administratives qui, très souvent, limitent la portée des dispositions offertes.

Deux notions ne doivent jamais être perdues de vue dans la politique de conversion et de création des petites et moyennes industries.

Il faut, d'une part, que les procédés d'aide publique soient proches de la réalité et, à cet égard, la décentralisation au niveau régional est un échelon d'intervention approprié ; d'autre part, le responsable industriel doit pouvoir s'adresser à un interlocuteur unique et non pas se heurter à un interventionnisme administratif sans visage et paralysant.

Quant à l'accueil des investisseurs étrangers, la commission de la production et des échanges souhaiterait obtenir des précisions complémentaires sur ce que l'on entend exactement faire quant aux garanties de pérennité pour les entreprises concernées.

Au-delà des facilités accordées pour les conversions et les adaptations d'industries, l'innovation apparaît comme un élément important pouvant offrir des solutions par de nouvelles activités

déterminantes dans la reprise d'établissements industriels menacés de disparition. De même son effet créateur peut activement contribuer à la naissance d'entreprises.

Toutefois, en ce domaine, nous devons constater que la petite et moyenne industrie accède difficilement aux organismes de recherche, telle l'Agence nationale de valorisation de la recherche, l'ANVAR; un certain blocage s'exerce à leur endroit et ce n'est pas sans préjudice pour l'économie.

La dernière partie du rapport d'adaptation traite de l'avancement des programmes d'action prioritaires et propose la révision de deux d'entre eux. L'un concerne plus directement la commission de la production et des échanges; il s'agit de la liaison Rhin—Rhône.

La commission s'est interrogée à propos des programmes d'action prioritaires les moins bien réalisés: fallait-il ou non proposer que la révision porte sur un plus grand nombre que les deux retenus?

En ne demandant que la révision de deux programmes d'action prioritaires, le Gouvernement s'engage dans le même temps à faire un effort exceptionnel lors de la dernière année du VII^e Plan pour ceux qui ont été les moins bien traités jusqu'à présent. La majorité de la commission en prend acte et espère que cet engagement sera tenu.

Au terme de l'examen du rapport d'adaptation, plusieurs observations ont été exprimées par des membres de la commission de la production et des échanges. Elles figurent dans mon rapport écrit. Leur importance spécifique n'est pas sans valeur et elles doivent être considérées avec attention.

Mais, au-delà, une appréciation globale s'est exprimée. La planification française, qui était encore, dans un récent passé, essentiellement orientée vers des options intérieures, doit aujourd'hui réaffirmer la nécessité de son ouverture sur l'extérieur et sur le futur industriel mondial. La compétition internationale a changé la nature et les dimensions des données de la planification. Nous devons prendre conscience de ce profond changement.

La guerre économique qui se manifeste n'épargnera aucun des pays industriels. Aussi il serait plus que souhaitable que les conditions d'une action internationale soient définies car, dans un monde ouvert, il est difficile d'imaginer comment une stratégie économique nationale peut être valablement déterminée.

Les politiques monétaire, économique et de change ne peuvent être indéfiniment exclues des actions planificatrices.

Nous entrons — M. le rapporteur général l'a souligné — dans la civilisation de l'informatique et de la télématique. Le pouvoir de transformation de l'évolution technologique n'est pas toujours mesurable dans les prévisions que l'on peut faire, mais ses aboutissements nous conduisent à constater l'ampleur des conséquences qui en résultent.

Le futur, souvent plus proche qu'on ne l'imagine, ne peut être ignoré. Nous devons prendre conscience de l'enjeu auquel finalement nous sommes soumis. Ce sentiment est partagé par tous ceux qui portent intérêt à la planification et il est souhaitable qu'il soit pris en compte dans l'élaboration prochaine du VIII^e Plan.

Au terme de l'examen de ce projet, la commission de la production et des échanges vous demande de voter le rapport d'adaptation du VII^e Plan. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. En application de l'article 97 du règlement, nous allons entendre maintenant Mme Devaud, rapporteur du Conseil économique et social.

Huissiers, introduisez Mme le rapporteur du Conseil économique et social.

(Mme le rapporteur est introduite avec le cérémonial d'usage.)

M. le président. Madame, nous accueillons en vous le rapporteur du Conseil économique et social et la femme de haut mérite. (Applaudissements.)

Mme Marcelle Devaud, rapporteur du Conseil économique et social. Je vous remercie, monsieur le président, de la bienveillance que vous me manifestez en m'accueillant à cette tribune, que je retrouve toujours avec beaucoup d'émotion.

Déjà, il y a trente mois, j'avais eu l'honneur, mesdames et messieurs les députés, de venir vous présenter l'avis du Conseil économique et social sur le VII^e Plan; c'est sur l'adaptation de ce Plan que je suis invitée aujourd'hui à donner son avis.

Je le ferai d'une manière succincte, non seulement parce que le temps qui m'est imparti est relativement court, mais parce que vos trois rapporteurs ont déjà traité le problème en profondeur.

Qu'il me soit d'abord permis de rendre un hommage particulier au commissariat général du plan — et à M. le commissaire général — dont j'ai toujours apprécié les travaux si sérieux et intéressants.

Lorsque je vous avais présenté l'avis du Conseil économique et social sur le VII^e Plan, j'avais émis en son nom quelques réserves, notamment en ce qui concerne la fragilité de certaines hypothèses, l'insuffisante précision de certaines stratégies, la distorsion existant entre les politiques définies et les moyens destinés à permettre leur application, ainsi que sur le défaut d'un échéancier suffisamment précis pour certaines opérations.

Mais j'avais aussi affirmé, au nom de mon assemblée, que ce plan était courageux dans ses options et novateur dans sa philosophie. N'était-ce pas la première fois, en effet, que les objectifs d'un plan étaient définis par rapport à des éléments qualitatifs, tels que l'amélioration de la vie ou la réduction des inégalités? Telles étaient bien, en effet, les finalités du VII^e Plan, qui essayait ainsi de remettre l'homme au cœur du débat économique et politique; le Conseil économique et social avait été particulièrement sensible à cette innovation.

Mesdames, messieurs, l'avis que j'ai l'honneur de vous présenter a été adopté par 111 voix contre 28 et 19 absentions. Les voix d'opposition se sont réparties entre la CGT et la CFDT, deux voix émanant du groupe de l'agriculture, deux des personnalités d'outre-mer et de la zone franc et une voix représentant les activités diverses, en l'occurrence la FEN. Les abstentions se sont réparties entre l'union nationale des associations familiales — l'UNAF — la coopération et un certain nombre de personnalités.

Dans son avis de 1976, le Conseil économique et social avait affirmé qu'il serait utile, en raison des turbulences de la conjoncture, qu'un suivi du Plan fût régulièrement pratiqué et qu'un nouvel examen intervint à mi-parcours. Les rapports d'exécution fournis chaque année ont répondu au premier vœu. En revanche, l'examen à mi-parcours ne se traduit pas, comme nous l'avions supposé, par une révision permettant de redéfinir les propositions du Plan. Il fait simplement l'objet d'un rapport d'adaptation qui tente de répondre en partie au souci exprimé par le Conseil économique et social.

Présenté au début du deuxième semestre de 1978, malheureusement après le débat budgétaire, ce document, tout à fait remarquable dans sa forme littéraire, a le souci d'ajuster les dispositions du Plan à une conjoncture internationale plus morose qu'on ne l'attendait et à une conjoncture interne qui n'a pas consolidé la reprise éphémère au cours de laquelle avait été élaboré le VII^e Plan. Ni rapport de révision, ni rapport d'exécution, il se présente comme volontairement sélectif et se limitant à trois domaines prioritaires.

Le Conseil économique et social juge ce document solide et cohérent avec sa logique propre, ses options et sa conception. Le rapport d'adaptation a, en effet, le mérite de poser en termes clairs les problèmes que le Gouvernement tient pour fondamentaux.

Mais le Conseil économique et social, j'y faisais allusion il y a un instant, a regretté de ne pas y retrouver une certaine tonalité. C'est ainsi que semble abandonnée la prise en considération d'éléments non quantifiables qui expriment les besoins nouveaux de la population. C'était là un des mérites du VII^e Plan.

Il semble aussi qu'on ait renoncé à cette perspective entrevue d'un nouveau contenu de la croissance. Je sais bien, et l'observation m'en sera faite, que parler d'un nouveau contenu de la croissance suppose qu'il y ait d'abord croissance. A cela, je rétorquerais que tout dépend de l'esprit dans lequel on veut orienter la croissance, fût-elle minime.

De plus, le rapport nous a paru inspiré par un esprit nouveau, une nouvelle logique: plus qu'une adaptation à l'évolution conjoncturelle, il constitue une approche différente des problèmes et de leur articulation. Plus qu'une adaptation du VII^e Plan, il constitue le premier document préparatoire du VIII^e Plan.

Elaboré rapidement, en raison de la situation politique, puisque les consultations n'ont pratiquement commencé qu'après les élections, le rapport d'adaptation a, somme toute, assez peu tenu compte des suggestions qu'avaient faites les commissions préparatoires. Toutes, d'ailleurs, n'ont pas été réunies. Je pense, singulièrement, aux travaux de la commission de l'emploi dont beaucoup, malgré leur intérêt, n'ont pas été repris dans la rédaction définitive du rapport.

Ce document définit aussi une nouvelle ligne politique qui — je sais que cette expression a choqué M. le Premier ministre et je le prie de bien vouloir m'excuser de la reprendre ici, mais je me dois d'être fidèle à l'avis de mon assemblée — semble exprimer un changement de cap dans l'orientation de la plani-

fication. Certains membres de notre assemblée ont même dit d'une façon plus sévère, que 1978 marquait la dernière année d'un certain type de planification.

M. le Premier ministre, dans son intervention au Conseil économique et social, a souligné avec beaucoup d'autorité qu'il ne s'agissait pas de renoncer au Plan, qu'il y avait un Plan et qu'il continuerait à y en avoir un.

L'un des trois modestes amendements que le Gouvernement a bien voulu retenir après l'avis du Conseil économique et social — amendements dont j'apprécie tout de même la valeur car l'un, notamment, porte sur l'emploi et sur l'aménagement du temps — indique d'une façon très précise que « le Plan est et restera l'instrument central de la politique à moyen terme menée par l'Etat pour résoudre les problèmes de la nation. » Nous ne doutons pas que le Plan demeure. Mais ce que nous redoutons, c'est que changent ses méthodes de concertation et sa forme normative.

Notre assemblée souhaiterait d'ailleurs que le Gouvernement aille plus loin et que, conservant au Plan ce caractère « d'anti-hasard » que voulait lui donner M. Pierre Massé, il en fasse l'instrument privilégié propre à assurer « la cohérence des décisions de l'Etat, la réduction des arbitrages et des incertitudes et le développement des aspects humains de l'économie ».

Il ne m'est pas possible, dans le bref laps de temps qui m'est imparti, de reprendre l'ensemble des considérations du rapport sur l'adaptation : par exemple, l'inflation, en partie maîtrisée mais non encore contenue ; le désordre monétaire international et la stabilité relative de notre monnaie ; le déficit des comptes publics, que le Conseil économique et social souhaiterait voulu plus que subi. Je me bornerai à évoquer très rapidement les domaines que le rapport d'adaptation a précisément considérés comme prioritaires.

Le Conseil économique et social souscrit, en partie, à l'analyse de la crise économique que nous traversons et de son contexte international. Il approuve le choix d'une politique d'ouverture en dépit des obstacles très difficiles à surmonter opposés soit par des pays en voie de développement, dont la main-d'œuvre est à la fois habile et bon marché, soit par des pays industrialisés, dont le protectionnisme plus ou moins dissimulé est souvent gênant. Mais cette politique d'ouverture est bien celle que doit adopter la France, trop dépendante dans son approvisionnement en énergie et en matières premières et qui, par conséquent, doit pratiquer une politique d'exportation volontaire et persévérante.

Le redressement de notre balance commerciale sera réalisé en 1978, grâce au solde industriel, qui, dès 1977, atteignait 40 milliards de francs. L'exportation de produits à plus grande valeur ajoutée — les biens d'équipement, l'ingénierie, également ce que l'on appelle les « invisibles » — a largement contribué, au cours de l'année dernière, à l'équilibre de notre balance, bien que, il faut le reconnaître, cet équilibre soit dû en partie à l'amélioration des termes de l'échange et à la dépréciation du dollar.

Mais notre situation reste encore fragile : fragile en raison de la répartition géographique des exportations ; fragile en raison de leur répartition sectorielle ; fragile aussi à cause de la sensibilité excessive des importations au développement du marché intérieur.

En outre, des progrès sont encore à réaliser — ils ont d'ailleurs, je crois, commencé cette année — en ce qui concerne le secteur agro-alimentaire, qui a été desservi, au cours des années précédentes, par des incidents climatiques graves et par les aléas du marché, notamment du marché européen. Nous avons fondé beaucoup d'espoirs sur ce secteur ; il est à espérer que d'ici à la fin de l'exécution du Plan, c'est-à-dire au cours des deux années qui viennent, ils pourront se réaliser.

Mais surtout la France souffre encore — le Conseil économique et social l'a souvent souligné — d'une certaine inexpérience en matière d'exportation par rapport à quelques-uns de ses partenaires. Aussi, sans attendre le VIII^e Plan, serait-il nécessaire de mettre sur pied des services d'aide à l'exportation ou de consolider ceux qui existent déjà ; services en amont et en aval ; services de prospection des marchés mais aussi services assurant le suivi des opérations et le contrôle de l'après-vente ; sociétés commerciales permettant aux petites et moyennes entreprises et même aux entreprises artisanales de participer à cet effort d'exportation.

Dans le même esprit, il serait certainement utile que des négociations pussent aboutir en ce qui concerne nos rapports avec les pays industrialisés et que nous parvenions enfin à obtenir l'application réelle d'un code de bonne conduite internationale — dont nous sommes hélas ! encore loin.

Il est également apparu opportun au Conseil économique et social de donner une importance toute particulière à la restructuration de l'appareil productif et, notamment, de notre indus-

trie : votre rapporteur vous en a longuement parlé, je ne m'y attarderai pas. Le Conseil économique et social regrette que ne soient pas produits des analyses plus fines, des bilans plus complets permettant de déterminer de manière plus rationnelle les orientations utiles de notre politique industrielle.

En tout état de cause, comme votre rapporteur, le Conseil économique et social pense que l'on ne saurait sacrifier au redéploiement industriel des pans entiers de l'industrie mais qu'il faut chercher, à travers les secteurs, les entreprises qui sont performantes et celles qui sont en perte, puis savoir comment aider les unes et consolider les autres, sans compter uniquement sur les grandes innovations technologiques comme moyen de substitution, car en matière d'emploi notamment elles ne remplissent pas le même rôle que certaines industries susceptibles de disparaître. Seul un diagnostic sur le plan national, comme sur le plan international, peut permettre d'étayer les nouvelles orientations de notre politique et un plan précis de politique pour l'industrie doit être mis sur pied qui définisse les stratégies tant nationales que régionales.

Le Plan qui est à même de jouer le rôle de régulateur du marché n'est-il pas un instrument privilégié pour annoncer une telle étude ? Le CES a souligné avec force la nécessité d'une prise en compte urgente de l'aspect régional de toute restructuration. Elle est particulièrement utile en ce qui concerne l'implantation et le développement des petites et moyennes entreprises, ainsi que des entreprises artisanales, qui sont les meilleurs multiplicateurs d'emplois à travers le pays.

Le Conseil économique et social estime que le rapport d'adaptation est relativement muet sur la décentralisation et l'aspect régional du Plan. Certes, le problème de l'aménagement du territoire n'est pas considéré comme un sujet prioritaire ; mais, en fait, il couvre l'ensemble de toute politique. Il importe de régler certains problèmes, comme ceux de l'emploi ou des créations d'entreprise, le plus près des usagers, et il est indispensable qu'une certaine décentralisation du Plan permette de faciliter ces opérations au niveau régional et local ; elles porteront rapidement leurs fruits, notamment en matière d'emploi.

J'aborde là le sujet le plus préoccupant de ce rapport d'adaptation, je veux parler du problème de l'emploi et des solutions qu'il est nécessaire d'y apporter. Créer des emplois et résorber le chômage doit être un souci permanent. C'est le nôtre, mais aussi celui de M. le Président de la République, qui l'a manifesté dans une lettre récente à M. le Premier ministre.

M'adressant ici à des experts, je ne ferai pas une longue analyse du chômage et ne me livrerai pas à une étude des demandes d'emploi non satisfaites. Mieux vaudrait d'ailleurs parler « des chomages » car il en existe de toute nature qui touchent un nombre croissant de travailleurs, notamment de jeunes et de femmes.

En dépit de mesures spécifiques non négligeables comme les pactes nationaux pour l'emploi ou les contrats emploi-formation, le chômage s'est accru constamment ces derniers mois du fait d'une remise en ordre des problèmes de personnel au sein des entreprises ; mais il risque de s'aggraver encore davantage dans les mois qui viennent si les entreprises procèdent à une modernisation en substituant le capital au travail, non seulement dans le secteur secondaire, mais également dans le tertiaire, comme l'a souligné de façon inquiétante le rapport Nora-Minc, qui prévoit que 30 p. 100 de certains emplois pourraient disparaître en application des programmes informatiques.

Si, comme l'indiquait M. le Premier ministre, seule une politique à moyen terme peut être efficace dans cette lutte contre le chômage et en faveur de l'emploi, il est cependant nécessaire de mettre en pratique, dans le court terme, une politique permettant de trouver des palliatifs.

A-t-on inventorié les deux cent mille emplois — je n'ai pas vérifié ce chiffre — que les petites et moyennes entreprises, comme les entreprises artisanales, assurent pouvoir fournir à travers la France, à des travailleurs plus ou moins qualifiés ? N'est-il pas possible, grâce à une formation professionnelle des adultes qui serait dispensée région par région, de former rapidement les travailleurs pour ces emplois ? En période de revalorisation du travail manuel et d'amélioration des conditions de travail, à un moment où il serait bon d'aménager le temps et l'espace pour les travailleurs, ne peut-on pas encourager des jeunes, notamment, à occuper ces emplois s'ils sont réellement libres ?

On a parlé, d'autre part, du redéploiement industriel. Ne pourrait-on parler aussi du redéploiement de certains services collectifs ou de certains services administratifs qui, me semble-t-il, pourraient probablement fournir un certain nombre d'emplois dont l'utilité est souvent ressentie par la population, surtout en zone rurale ?

Comme le suggère le rapport d'adaptation du Plan, les cheminement sont multiples et les solutions doivent être recherchées dans tous les domaines. Mais, dès le court terme, il convient d'amplifier l'effort amorcé en vue de créer des emplois nouveaux.

Le Conseil économique et social comprend parfaitement la prudence du Gouvernement. Mais le taux de croissance prévu pour les prochaines années demeure très inférieur à celui qui permettrait d'arrêter la montée des demandes d'emploi, et plusieurs membres de l'assemblée à laquelle j'appartiens se sont demandé si l'on ne risquait pas de crever le plancher au-dessous duquel la compétitivité de la France pourrait elle-même se dégrader.

J'en ai terminé, mesdames, messieurs, et je m'excuse d'avoir été trop longue, bien qu'ayant à peine effleuré les sujets.

J'emprunterai ma conclusion à un ouvrage que vous avez sans doute tous lu. Son auteur rappelle avec force l'impératif industriel dans un monde qui subit la plus grande mutation qu'il ait jamais connue. Mais l'impératif industriel appelle à son tour une stratégie offensive qui exige, dit cet auteur, la redécouverte de la planification « qui a été assouplie » au cours de ces dernières années. Cette planification, à son tour, exige un consensus politique :

« Contrairement à ce qu'on entend dire trop souvent, il n'y a pas incompatibilité entre une économie de marché efficace, ouverte au monde, et un projet social avancé qui irait beaucoup plus vite pour réduire les inégalités des fortunes, des revenus et des chances, et pour redistribuer les pouvoirs dans l'entreprise, et dans la vie publique. »

M'inspirant de ces quelques lignes, pourrai-je à mon tour terminer sur un « théorème » ? La survie du pays est liée à un impératif industriel. Celui-ci exige une stratégie offensive et persévérante, laquelle doit être, à son tour, régulièrement définie et suivie par une planification ferme et souple à la fois, décentralisée et démocratique.

Ainsi la France trouvera le moyen de tenir et de bien tenir sa place dans le monde et de bénéficier de ses meilleurs atouts, les Français. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Je remercie Mme le rapporteur du Conseil économique et social.

Huissiers, veuillez reconduire Mme le rapporteur du Conseil économique et social.

(Mme le rapporteur est reconduite avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs, la loi du 21 juillet 1976 portant approbation du VII^e Plan a prévu que le Gouvernement accorderait « une attention particulière à l'examen du VII^e Plan qui aura lieu à mi-parcours ».

Le Gouvernement aurait pu, à cette occasion, se contenter d'un rapport académique et circonstancié sur l'exécution du Plan, dans la plus inoffensive des traditions. C'est l'intérêt qu'il porte à la planification — assouplie, paraît-il, selon Mme Devaux, au cours de ces dernières années — qui l'a au contraire conduit à rechercher une adaptation du VII^e Plan et à provoquer au Parlement le débat qui nous occupe aujourd'hui après que le Conseil économique et social eut été conduit à présenter son avis.

Le Gouvernement aurait pu également invoquer les circonstances pour renoncer au VII^e Plan et mettre immédiatement en chantier le VIII^e Plan, comme l'a dit M. le rapporteur général de la commission des finances. Il a écarté cette solution, car la stratégie du VII^e Plan ne doit pas être rejetée globalement. En outre, ce n'est ni de bonne politique ni de bonne planification que de rejeter un plan lorsque les événements ne se déroulent pas comme prévu.

Enfin, selon le Gouvernement — et je reprendrai ici une expression de M. Icart — une prise de conscience s'averait nécessaire afin de mieux préparer les travaux du VIII^e Plan, dont je rappelle qu'ils seront entrepris dès le début de l'année prochaine et qu'ils seront soumis à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Le Gouvernement a donc choisi de procéder à l'adaptation du VII^e Plan pour deux raisons sur lesquelles je voudrais m'exprimer franchement.

Il nous faut d'abord reconnaître, sans détour, que l'analyse de la situation économique internationale sur laquelle reposait le VII^e Plan doit être profondément révisée. Les mutations et les perspectives de l'économie mondiale ont été imparfaitement appréciées. Les conséquences dépressives des hausses du prix

de l'énergie et des matières premières, les transformations qu'elles impliquent pour les structures industrielles, n'ont pas été correctement prises en compte.

Nous devons ensuite reconnaître que le contexte de croissance inflationniste dans lequel s'est déroulée la préparation du VII^e Plan a entretenu une illusion collective qui a masqué le fait que les conditions passées du développement étaient révolues. Il ne s'agissait pas de choisir une ligne de développement qui eût été le pur prolongement de la ligne passée car l'avenir sera radicalement différent des années d'expansion rapide, brillante et surtout facile que notre pays a connues depuis vingt ans.

Il était donc nécessaire de « concentrer d'une façon sélective et cohérente » — ce sont les termes mêmes du rapport — l'attention et les efforts sur les problèmes fondamentaux auxquels la France doit et devra faire face.

En procédant à son adaptation, le Gouvernement ne renie pas ce bloc le VII^e Plan. Bien au contraire, il en confirme certaines grandes orientations et tout particulièrement, parce que cela va de soi, la recherche d'une croissance plus régulière, l'amélioration de l'emploi par la lutte contre l'inflation, la volonté de réduire les inégalités excessives, la nécessité d'améliorer la qualité du travail et le cadre de vie. Mais le Gouvernement entend mettre en relief les contraintes au sein desquelles ces objectifs doivent être poursuivis et les efforts que le pays doit accomplir s'il veut les atteindre.

Le Gouvernement a confirmé également les engagements pris dans les programmes d'action prioritaires — qui représentent quelque 200 milliards de francs — et sa volonté de les conduire à leur terme. Dans tous les budgets dont j'ai eu à m'occuper, j'ai veillé à ce que les engagements pris au titre des programmes d'action prioritaires puissent être tenus, sauf dans les deux cas pour lesquels une adaptation a été jugée nécessaire.

L'exécution d'ensemble de ces programmes, dont je souligne qu'ils sont très ambitieux, s'effectue régulièrement en dépit des difficultés que connaît le budget de l'Etat.

On a vu, mesdames, messieurs les députés, fleurir, en marge du débat qu'a suscité dans l'opinion le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, certains jugements péremptoires et quelques inquiétudes — plus ou moins feintes — sur l'avenir de la planification en France.

Pour les uns, en demandant au Parlement de débattre de l'adaptation du Plan après l'examen du budget de 1979, le Gouvernement témoignait du mépris dans lequel il tient le Plan ! Comme si le Plan se réduisait à la politique budgétaire d'une seule année civile !

Pour les autres, le rapport d'adaptation, privé de chiffres, montre sans ambiguïté que le Gouvernement s'est livré à un exercice de style. Mais un bon plan serait-il un plan qui décrète un taux de croissance qui, en fait, ne dépend qu'en partie de nous, un plan qui présente des chiffres d'autant plus satisfaisants qu'ils sont illusoire ? Le volontarisme dont certaines bouches sont pleines ne saurait s'affranchir de la considération des dures réalités nationales et internationales.

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. Très bien !

M. le Premier ministre. On a dit également que la régression des moyens budgétaires du commissariat du Plan était le meilleur révélateur de la déchéance du Plan.

Oublierait-on que le Plan n'est pas le produit d'une administration, mais le fruit de la concertation et de la réflexion de tous les partenaires sociaux ? J'ajoute, en passant, que le budget du Plan progressera de près de 26 p. 100 en 1979.

Il y a ceux, enfin, qui s'inquiètent de l'évolution qui s'est produite depuis le « plan Monnet » et qui regrettent que le Plan ne fixe plus la production d'acier, la production d'électricité, la production d'automobiles, que sais-je encore ! Comme si la France se trouvait encore dans une situation de pénurie et de reconstruction, comme si son commerce international se limitait aux échanges avec son empire colonial et comme si le Marché commun n'existait pas, pour ne pas parler de nos échanges avec le monde entier.

Faillite du Plan ? Abandon de la planification ? Il me semble que ces interrogations et ces accusations, lorsqu'elles ne sont pas dictées par des intentions purement politiques, doivent nous inciter à réfléchir à l'évolution de la planification, ce qui me conduit à dire, à l'intention de Mme Devaud, que je ne suis nullement choqué !

Je voudrais citer ici un homme qui a profondément marqué la planification et que nous respectons tous, M. Pierre Massé. « Repenser le Plan, oui. Renoncer au Plan, non », a-t-il écrit récemment.

Eh bien ! telle est la position du Gouvernement et la mienne. Mon propos sera donc net : il faut un Plan pour la France.

La France aborde une nouvelle phase de son développement durant laquelle elle devra affronter des difficultés de toute nature dans un contexte mondial profondément transformé.

La crise de l'énergie — j'ai eu l'occasion de le souligner — n'est pas derrière nous, elle est devant nous.

La concurrence internationale sera plus pressante car le développement des pays du tiers monde — que chacun de nous doit souhaiter — se poursuivra et va même s'accélérer.

La croissance économique mondiale, et notamment européenne, sera sans doute moins forte que par le passé, car les facteurs d'intensification de la croissance, que nous avons connus pendant vingt ans, ont tendance à se modérer.

Plus encore, la situation démographique de la France et des grands pays industrialisés risque de conduire au vieillissement et à un relatif déclin de ces nations.

En dépit des progrès considérables accomplis par notre agriculture et notre industrie, notre économie reste encore fragile et vulnérable car son expansion a bénéficié, pour une trop large part, au cours des dix dernières années, des facilités de l'inflation et des ballons d'oxygène apportés par la dévaluation du franc.

L'évolution des prestations sociales — qui, depuis huit ans, comme le montre le rapport d'adaptation, augmentent plus de deux fois plus vite que le revenu national — risque de compromettre gravement, à terme, le niveau de protection sociale des Français. Cela n'est plus supportable ! (*Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Enfin, les aspirations et les comportements individuels s'écartent progressivement des modes de vie et des valeurs du passé, apportant de nouveaux défis à notre économie et à notre société.

Face à ces difficultés, qu'il faudra affronter pendant de longues années — car il ne s'agit pas d'un phénomène accidentel mais de tendances profondes et longues — il est absolument nécessaire de dégager une vision globale à moyen et long terme : c'est par la planification, par le Plan, que nous y parviendrons.

Il faut un plan pour explorer l'avenir.

Il faut un plan pour détecter les problèmes fondamentaux de notre avenir et élaborer les ripostes aux défis nationaux et internationaux.

Il faut un plan pour informer et éclairer l'opinion sur les réalités et les enjeux, et non pas pour la bercer de promesses irréalistes.

Il faut un plan pour faciliter la cohérence des choix et des décisions des agents économiques.

Il faut enfin, et je dirai surtout, un plan pour que, dans ce pays, puissent se rencontrer et dialoguer les partenaires sociaux.

Voilà pourquoi j'affirme que la planification constitue, doit rester et restera l'instrument central de la politique à moyen terme du Gouvernement.

Mais quel plan pour la France ? C'est là une question capitale.

Certains prônent un plan — démocratique, nous dit-on — qui prévoirait tout, qui encadrerait tout, qui fixerait tout ce qui doit être produit, qui répartirait tout et qui s'imposerait autoritairement à tous.

Jamais la France n'a connu une telle planification. Cette conception de la planification est d'ailleurs totalement inadaptée à une économie moderne qui doit rester ouverte sur l'extérieur. Elle conduirait à l'inefficacité et au gaspillage. Elle aboutirait à une centralisation des décisions incompatible avec le développement de l'initiative et de la responsabilité. Elle bloquerait le fonctionnement de notre économie.

D'autres rejettent cette vision autoritaire, mais rêvent d'un plan qui, grâce à la multiplication des objectifs chiffrés et des engagements solennels de l'Etat pris à cinq ans, réduirait comme par miracle l'incertitude, assurerait la cohérence des décisions économiques et résoudrait tous les problèmes à moyen terme du pays. Gardons-nous des illusions : la planification est une méthode, elle n'est pas une recette magique.

Dans les sociétés modernes développées comme la société française, les mécanismes économiques sont d'une grande complexité. Laissons aux esprits que je qualifierai de simples, pour ne pas dire simplistes, le soin d'évoquer le libéralisme ou l'intervention de l'Etat.

Dans les économies modernes, le marché joue un rôle important, qui doit être préservé. L'Etat intervient partout, même dans les économies dites libérales, parce qu'il y a des domaines où le marché ne peut assurer à lui seul un fonctionnement satisfaisant de l'activité économique : par exemple, les industries

de technologie avancée, l'aménagement du territoire, ou ce que M. François Perroux a appelé les paris sur structures nouvelles, qui sont de la responsabilité d'un gouvernement.

Enfin, l'ouverture sur le monde crée une profonde interdépendance des différentes économies.

Dans un tel contexte, la planification ne peut trouver son efficacité que si elle est souple, adaptable et si les engagements de l'Etat qu'elle comporte sont réalistes. Je ne dis pas : des engagements minimaux ; je dis : des engagements réalistes.

Notre pays a trouvé une formule originale et évolutive que l'on a appelée la « planification à la française ». Ainsi la politique économique et sociale acquiert-elle une dimension temporelle — celle du moyen terme et même du long terme, depuis que la prospective s'est installée au commissariat général du Plan grâce à M. Pierre Massé — qui est indispensable à toute politique efficace.

Le Gouvernement s'en tiendra à cette conception de la planification. Il a d'ores et déjà fait engager les premières réflexions sur le VIII^e Plan. Les options vous en seront soumises en 1979.

Le commissariat général du Plan a reçu mission d'élaborer, en concertation avec les partenaires sociaux, des propositions autour de trois axes fondamentaux :

Définir une stratégie économique et sociale — je l'indique pour ceux qui condamnent l'« économisme » — à partir des perspectives à moyen terme réalistes, qui devront elles-mêmes intégrer les résultats d'analyses prospectives à long terme ;

Déterminer les grands problèmes qui sont déterminants ou que l'on pressent comme déterminants pour l'avenir et à l'égard desquels le Plan devra exercer une fonction d'évaluation et de recherche instrumentale ;

Déterminer, enfin, les domaines et les moyens d'une action à moyen terme de l'Etat tendant à assurer un développement régulier de notre économie, mais pas n'importe quel développement : un développement qui se fasse dans le respect des équilibres fondamentaux de notre pays.

Voilà comment le Gouvernement conçoit la planification. Voilà comment il entend la pratiquer pour le VIII^e Plan. A ce sujet, je tiens à rassurer M. le rapporteur général : certains grands problèmes soulevés dans le rapport d'adaptation, mais qui ne pouvaient y être traités à fond, le seront à l'occasion de la préparation du VIII^e Plan.

M. Pierre-Bernard Cousté. Excellent !

M. le Premier ministre. Il en sera ainsi, en particulier, du problème des finances publiques et de celui des finances sociales de la France.

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. le Premier ministre. Ce sont là, en effet, les deux grands problèmes pour les dix ans à venir. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

J'en viens maintenant au rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, qui témoigne à la fois de l'attachement du Gouvernement à la planification et de sa volonté de ne pas la figer.

Le contenu de ce rapport a déjà fait l'objet de nombreux commentaires. Je vous rappellerai brièvement sa philosophie et répondrai ensuite aux principales critiques qui lui ont déjà été adressées.

Ce que le Gouvernement a demandé au commissariat du Plan de faire dans le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, c'est de s'écarter de la littérature rituelle et d'aller à l'essentiel.

C'est délibérément que le Gouvernement a voulu que ce rapport soit sélectif, car de la solution aux problèmes qu'il aborde dépend tout le reste.

Ce rapport s'articule, en effet, autour d'un enchaînement fondamental, d'un théorème dont je dois rendre hommage au commissaire général au Plan : l'emploi est lié à la croissance,...

M. Jean-Pierre Chevènement. C'est faux !

M. le Premier ministre. ... la croissance est liée à l'équilibre extérieur...

M. Jean-Pierre Chevènement. C'est faux !

M. le Premier ministre. ... l'équilibre extérieur est lié à l'adaptation de l'industrie.

M. Jean-Pierre Chevènement. Tout cela est faux !

M. le Premier ministre. Notre pays doit comprendre, en effet, qu'il ne peut y avoir pour lui d'ambition politique, sociale et culturelle si l'équilibre de nos échanges n'est pas durablement assuré et si, par conséquent, notre appareil de production n'est pas en mesure de s'adapter aux nouvelles conditions du monde.

Par appareil de production, j'entends notre agriculture, notre industrie, notre artisanat, nos activités de services, qui sont également productives et, dans notre industrie, puisque M. le rapporteur général et M. Chazalon ont abordé ce point, j'inclus notamment nos entreprises moyennes et petites, auxquelles le Gouvernement accorde la plus grande attention et dont il entend s'occuper sans l'esprit technocratique qu'ils craignent de voir prédominer.

M. Fernand Icart, rapporteur général. Très bien !

M. le Premier ministre. Si la France n'est pas un pays compétitif, c'est, à plus brève échéance que l'on ne croit, l'isolement, la régression du niveau de vie et le déclin international.

Equilibre extérieur, développement industriel, compétitivité de nos activités, tels sont les objectifs fondamentaux de la politique économique du Gouvernement, car — je ne cesserai de le répéter — de leur réalisation dépendent une amélioration réelle de la situation de l'emploi et la poursuite du progrès social.

On ne peut, en effet, espérer améliorer le niveau de l'emploi en France si nos entreprises végètent dans l'anémie financière et l'endettement. On ne peut promettre aux Français une élévation continue de leur niveau de vie si nos exportations ne nous permettent pas de payer nos importations de pétrole et de matières premières. On ne peut parler sérieusement d'améliorer la qualité de la vie si l'économie du pays ne réalise pas les progrès de productivité nécessaires pour préserver néanmoins sa compétitivité. On ne peut traiter convenablement le problème des inégalités si le revenu national est stagnant.

Aussi fait-on un mauvais procès au Gouvernement lorsqu'on lui reproche d'avoir négligé le domaine social, le domaine culturel, l'aménagement du territoire, et autres connotations qualitatives. La démarche choisie dans le rapport d'adaptation du VII^e Plan est une démarche à la fois fondamentale et cohérente.

Le rapporteur spécial du budget du commissariat général du Plan a déclaré que « ce qui est intolérable dans la logique de l'adaptation du VII^e Plan, c'est que l'emploi soit traité comme l'issue aléatoire d'un processus à long terme ».

On le dit trop au fait des questions économiques pour que je puisse le croire capable d'imaginer que le difficile problème de l'emploi pourrait être réellement résolu dans une situation d'inflation galopante, de dépréciation du franc et de déséquilibre extérieur.

Je le crois trop averti pour méconnaître les conséquences inéluctables sur l'emploi d'un processus nécessaire d'assainissement conjoncturel et d'un processus d'adaptation structurelle de plusieurs grandes branches de notre industrie.

Je ne pense pas qu'il viendrait à l'esprit de proposer sérieusement de réduire le chômage par l'augmentation des effectifs des administrations et par la réduction de la durée du travail. On ne réduit pas le chômage par la multiplication d'emplois qui accroissent les charges de la nation. On ne réduit pas le chômage en partageant le chômage. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Michel Rocard. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le Premier ministre ?

M. le Premier ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Rocard, avec l'autorisation de M. le Premier ministre.

M. Michel Rocard. Monsieur le Premier ministre, demain, j'aurai l'honneur de m'exprimer du haut de cette tribune. Mais, dès maintenant, je voudrais, d'un mot, vous supplier de ne pas caricaturer la pensée de ceux qui vous combattent.

M. le Premier ministre. Je ne caricature pas, monsieur Rocard : je ne fais que répéter ce que j'entends. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Pierre-Bernard Cousté. Et ce qui est écrit ! Il existe un rapport dans ce sens !

M. le Premier ministre. D'ailleurs, je n'aime pas caricaturer, vous le savez, surtout lorsqu'il s'agit de problèmes aussi importants. Mais, hélas ! il y a des écrits qui restent.

M. Pierre-Bernard Cousté. Exactement !

M. Hector Rolland. Très bien !

M. le Premier ministre. Le problème de l'emploi, pour la France comme pour les autres pays industrialisés, est un problème à moyen terme qui relève d'une politique à moyen terme. Par ailleurs, l'emploi n'est pas, comme certains le croient ou

le disent, une variable économique indépendante qui puisse être traitée en soi. L'emploi, qu'on le veuille ou non, dépend de multiples facteurs qui commandent la croissance et la stabilité de notre économie et, de plus en plus, de facteurs sociologiques.

M. Hector Rolland. Pas du facteur Rocard !

M. le Premier ministre. Par conséquent, l'emploi relève non pas d'une politique de l'emploi qui ignorerait le reste, mais d'une politique économique globale qui restaure les conditions d'un emploi sain et durable.

On a reproché au rapport sur l'adaptation du VII^e Plan de ne comporter aucun grand objectif chiffré. Les erreurs du passé n'auraient-elles pas convaincu ? Je ne connais pas de grand pays industrialisé, même parmi les pays dont l'économie est totalement planifiée, dont le gouvernement pratique ce genre d'exercice.

Qui peut prévoir l'évolution du prix du pétrole sur cinq ans ? Qui peut prévoir l'évolution du dollar à cinq ans ? Qui peut prévoir les réactions des pays producteurs de matières premières aux fièvres qui s'emparent périodiquement des marchés des changes ? Qui peut prévoir l'évolution de la demande mondiale, qui détermine plus du cinquième de notre production nationale ?

Cela ne veut pas dire qu'il faille se détourner de la prévision et de la prospective économique. Au contraire, nous devons affiner tous les moyens dont nous disposons en matière de prévision et de prospective ; celles-ci doivent continuer à fournir la base des travaux de planification, comme cela a été fait à l'occasion de l'adaptation du VII^e Plan. Mais il faut dénoncer l'illusion selon laquelle un bon plan est un plan qui comporte des engagements sur des objectifs quantitatifs chiffrés à partir de prévisions que les circonstances, nous le savons, rendent extrêmement fragiles et aléatoires.

Un plan, c'est d'abord une stratégie à moyen terme cohérente et réaliste.

Le Gouvernement a consigné, dans le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, l'essentiel de sa stratégie à moyen terme. Il a voulu montrer aux Français, trop souvent conduits sur les chemins de l'illusion, quels sont les problèmes fondamentaux auxquels la France devra faire face. L'unique voie qui s'ouvre à notre pays est celle de la transformation de ses structures productives.

La seule question aujourd'hui est de savoir avec quelle rapidité la France gagnera ce pari de la transformation et de l'adaptation. Le rythme d'adaptation ne dépend pas seulement de l'action gouvernementale ; il dépend du concours des partenaires sociaux et de l'acceptation, par tous les Français, de certaines disciplines, notamment en matière de revenus.

M. Antoine Porcu. Ce n'est que trop clair !

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, le Président de la République a rappelé récemment les quatre objectifs qu'il se fixait pour le pays : rechercher l'unité de la France ; placer notre pays dans le peloton de tête des pays industrialisés ; organiser l'Europe en y assurant l'influence de la France ; enfin, faire de notre pays un exemple d'organisation sociale fondée sur la liberté, la justice et la culture.

Il y a, entre ces objectifs, l'adaptation du VII^e Plan et, demain, l'élaboration du VIII^e Plan une relation étroite.

Comment progresser vers l'unité sans remettre de l'ordre dans notre économie ? Ces deux problèmes semblent très différents et pourtant ils sont liés ; car les divisions entre les Français, les affrontements idéologiques, les égoïsmes corporatifs se nourrissent des difficultés économiques, de l'inflation et du chômage, et s'aggravent du fait des surenchères qu'une telle situation suscite.

Pour placer la France dans le groupe de tête des pays industrialisés, il est nécessaire de renforcer notre économie, de développer sa productivité et d'assurer sa compétitivité.

Pour organiser l'Europe et permettre à la France d'y jouer son rôle et d'y tenir son rang, il n'est pas d'autre condition que l'adaptation de notre appareil productif à l'intensification de la concurrence internationale, la maîtrise de nos coûts de production, une pénétration active sur tous les marchés du monde et la solidité de notre monnaie. Tout le reste n'est que littérature !

Enfin, pour faire de notre pays un exemple d'organisation sociale, il est nécessaire de réunir les conditions d'une croissance saine, équilibrée et durable.

Toutes ces conditions ne sont certainement pas, à elles seules, suffisantes — et je suis le premier à le reconnaître — mais elles sont, en tout état de cause, nécessaires.

C'est dire que pour le Gouvernement la planification n'est pas et ne sera pas une manifestation idéologique doublée d'un exercice d'économétrie. Le Plan ne saurait être la totalisation des revendications et des surenchères permises par une fuite en avant. Le Plan doit être, et il sera, l'outil d'une politique à moyen terme qui détermine, sans illusion et sans complaisance, les objectifs, les contraintes et les instruments d'une ambition nationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. M. Combrisson et les membres du groupe communiste opposent la question préalable en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Fiterman.

M. Charles Fiterman. Monsieur le Premier ministre, dans une allocution télévisée prononcée en juin 1976, c'est-à-dire au moment de l'adoption du VII^e Plan, le Président de la République avait déclaré : « L'événement le plus important, c'est la reprise de l'activité économique qui signifie la fin de la crise. »

Eh bien, aujourd'hui, vous nous proposez d'adapter le VII^e Plan, au nom du fait que, selon les termes mêmes utilisés par les techniciens de l'INSEE qui ont réalisé les projections chiffrées de cette adaptation, « les dérèglements sont profonds et durables ». Autrement dit, la crise continue et continuera ; elle est profonde et durable.

Votre projet, c'est donc d'abord un constat d'échec.

Que ressort-il, en effet, du bilan de la réalisation du VII^e Plan à mi-parcours ?

Il en ressort une constatation essentielle : il y a échec sur toute la ligne par rapport aux objectifs que vous aviez proclamés en 1976.

Ainsi, la croissance n'atteint en moyenne que 3,7 p. 100 au lieu des 5,5 p. 100 envisagés à l'origine, la situation de l'emploi s'est brutalement dégradée et l'on peut même dire que votre plan a produit quelque 400 000 chômeurs supplémentaires. Dans le même temps, selon les chiffres de la CGT, le pouvoir d'achat des travailleurs a régressé de l'ordre de 2,7 p. 100 à 3,1 p. 100 selon les situations.

Cette dégradation n'a même pas pour justification une réduction significative du rythme de la hausse des prix. En fait, le taux annuel de hausse se maintient depuis 1976 autour de 10 p. 100 selon l'indice INSEE, autour de 12 p. 100 selon la CGT. Quant à l'équilibre extérieur, chacun sait qu'il est fragile car il repose sur la stagnation de l'économie tandis que le contenu et les structures de nos échanges n'ont pas été améliorés.

Ce bilan négatif explique pourquoi le pays a sursauté quand il a entendu le Président de la République expliquer que nous avions le meilleur Premier ministre depuis longtemps ; mais il est vrai que les sociétés connaissent depuis deux ans une nouvelle progression de leurs profits, ceci expliquant sans doute cela.

Quoi qu'il en soit, aucun des grands problèmes du pays n'a trouvé de solution. La crise est là et ses conséquences s'aggravent. Votre projet d'adaptation du VII^e Plan le confirme, et confirme du même coup qu'en 1976 les propos de M. Giscard d'Estaing ne correspondaient pas à la réalité ; ils étaient trompeurs, alors que c'est nous, communistes, qui avions raison.

M. Hector Rolland. Oh !

M. Charles Fiterman. La rigueur intellectuelle autant que l'intérêt du pays auraient voulu que vous en preniez acte et en tiriez la leçon. Mais c'est malheureusement en sens inverse que s'orientent votre projet. Ce qu'il recouvre, c'est la volonté d'accélérer, de développer la même stratégie économique qui a conduit le pays là où il est. C'est l'enlisement dans l'ornière.

Quelle est, en effet, la potion magique que vous nous proposez ? C'est la priorité absolue à l'exportation. « Il faut, dites-vous, travailler pour vendre à l'étranger. Et pour cela, il faut favoriser les profits, l'enrichissement des trusts afin qu'ils investissent et soient compétitifs. »

J'observe que cette orientation n'est absolument pas nouvelle. C'est la rengaine que nous entendons depuis bientôt dix ans, depuis qu'en 1969 la priorité au développement des bases françaises du capital et à la conquête par la France de positions dans le monde a fait place à l'intégration dans le bloc ouest-européen et atlantique. Les résultats sont là ; nous les avons sous les yeux. Ils sont désastreux.

Il est vrai que vous nous dites aujourd'hui : nous avons sous-estimé les contraintes extérieures ; la croissance a été moins forte que prévue. En d'autres termes, vous amorcez une auto-critique, mais c'est l'autocritique... des autres : ça n'a pas marché ailleurs comme nous le pensions, et c'est pour cela que ça va mal chez nous !

Le raisonnement n'est pas solide. Mais, le pire, c'est que vous nous proposez d'accroître encore la dépendance de notre économie à l'égard de l'étranger, de lier toujours plus la France au monde des pays en crise et donc de la soumettre plus encore aux aléas, aux soubresauts, aux dérèglements de ce système.

Tous les pays capitalistes veulent aujourd'hui exporter. Et comme aucun ne veut relancer la consommation intérieure alors que la crise s'exprime notamment dans une limitation relative des débouchés, il est clair qu'exporter devient plus difficile. Je sais bien qu'on nous promet quotidiennement une relance concertée, au moins à l'échelle européenne. Mais, comme sœur Anne, nous ne voyons rien venir, et nous ne verrons rien venir, rien en tout cas, dans l'état actuel des choses, qui corresponde aux besoins du pays. Car il est absurde d'attendre du capital allemand ou américain qu'il favorise nos exportations. Ce qui l'intéresse avant tout c'est d'accorder des facilités de crédit pour nous permettre d'acheter, ce qui accroîtrait nos importations, l'endettement du pays et alimenterait l'inflation. Oui, mobiliser l'économie française pour l'engager unilatéralement dans cette voie chaotique, c'est l'enfoncer dans l'impasse.

A cette réflexion de bon sens, mais il est vrai que pour la technocratie du capital le bon sens est méprisable...

M. Robert-André Vivien, président de la commission. N'importe quoi !

M. Charles Fiterman. ... le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan objecte qu'il faut bien vendre pour payer notre pétrole et que la modernisation de notre économie — vous voyez que je connais bien vos arguments ! — sa restructuration ont justement pour objet de la placer en bonne position sur les marchés internationaux.

Et c'est bien là qu'il y a tromperie grossière.

Car, où est-elle cette modernisation qui placerait notre industrie, notre économie en position de consolidation, d'expansion dynamique ?

La réalité quotidienne, ce sont les licenciements, les fermetures d'usines, de puits de mines, de chantiers navals. Et que l'on ne vienne pas nous dire qu'il s'agit de « branches mortes » quand les travailleurs voient que sont voués à la casse des équipements modernes, parfaitement concurrentiels, et parfois des entreprises largement exportatrices. Et même si, ici ou là, il y a une reconversion à opérer, où sont les industries, les activités nouvelles capables de prendre la relève ? Il n'y a rien que le vent des promesses non tenues et que vous venez de renouveler à la tribune, puisque — et je m'en tiens à ce seul exemple — les effectifs industriels ont déjà diminué de près de 500 000 unités en quatre ans ; et ça continue !

La réalité quotidienne, ce sont les secteurs de technologie de pointe de plus en plus intégrés dans les ensembles multinationaux dominés par les Etats-Unis, c'est la réduction ou la stagnation de la place accordée à la recherche dans le produit national.

La réalité quotidienne, c'est l'exportation effrénée des coups contre l'agriculture française dont on peut se demander si elle ne va pas encore faire les frais des négociations en cours avec les Etats-Unis et le Japon.

La réalité quotidienne, c'est l'exportation effrénée des capitaux, des usines, tandis que des secteurs entiers de notre économie passent sous domination étrangère.

Car, actuellement, le gonflement des profits des grandes firmes ne conduit nullement à un accroissement des investissements privés en France, contrairement à la doctrine gouvernementale. Il n'y a pas de redémarrage perceptible. Nous assistons à ce paradoxe que les finances publiques alimentent les caisses de trusts qui n'investissent pas plus en France mais à l'étranger, tandis que l'Etat marche ses crédits aux sociétés nationales ou aux PME qui voudraient investir plus chez nous.

En bref, en fait d'assainissement, ce que l'on nous propose, c'est l'hémorragie de notre économie, l'affaiblissement du potentiel national. En fait de desserrement des contraintes extérieures, c'est le resserrement du carcan, c'est la limitation des possibilités nationales d'exportation et la soumission plus grande aux besoins d'importation.

Sans doute, des équilibres instables et provisoires de nos échanges extérieurs peuvent intervenir dans le cadre de cette politique. Mais sur quoi reposent-ils ? Sur les exportations d'un nombre restreint de sociétés capitalistes qui auront réussi à

se placer dans quelques « créneaux ». C'est un pari hasardeux, dont il y a tout lieu de croire, pour les raisons que je viens d'évoquer, qu'il ne sera même pas tenu.

La volonté de lier le franc au mark, dans un système que la monnaie allemande dominera, participe du même objectif.

Mais, en tout état de cause, ce pari a des conséquences redoutables pour la France et les Français : il implique une quasi-stagnation durable de notre économie, faute de quoi les importations repartiraient et tout serait par terre. Il implique aussi, et surtout, une austérité renforcée et permanente, un chômage massif et permanent.

Et ce sont bien là les véritables dimensions de l'adaptation qui nous est proposée.

Austérité renforcée et permanente ou, si l'on préfère, plan Barre à perpétuité. Le rapport le cache à peine quand il indique, en termes élégants, que « les pays industriels ne pourront plus augmenter le niveau de vie et de protection sociale de leurs citoyens au même rythme » que précédemment ; ou bien quand il préconise « un redéploiement plus accentué des dépenses publiques... pour réserver à l'Etat des marges de manœuvres suffisantes pour soutenir l'adaptation de l'appareil productif ». En clair, cela signifie de nouveaux cadeaux aux trusts, payés par la réduction ou le pouvoir d'achat des travailleurs, la misère des équipements et des services publics et socio-culturels, et aussi l'attaque contre la sécurité sociale.

Je tiens à ce propos à préciser tout de suite que nous sommes prêts à prendre toutes les initiatives pour que la moindre tentative en ce domaine se heurte à la plus énergique riposte des travailleurs et des familles. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Il est particulièrement choquant d'entendre certains applaudir aux sacrifices demandés, d'autant plus fort qu'ils sont supportés par d'autres. En effet, actuellement les injustices et les inégalités ne diminuent pas mais, au contraire, s'aggravent.

J'ai parlé de chômage massif et permanent. J'affirme que tous les discours gouvernementaux, toutes les proclamations du rapport d'adaptation sur la volonté de résorber le chômage ne sont que poudre aux yeux. Avec ce que vous nous proposez — et vous le savez bien — il est impossible de réduire le chômage. Votre seul objectif c'est de faire accepter aux travailleurs le chômage total ou partiel, c'est de les réduire en grand nombre à être des assistés ou des travailleurs au rabais, mobilisables et licenciés à merci, ou encore des émigrés. C'est cela votre adaptation.

En tout état de cause, avec votre politique, nous aurons demain, dans un an, dans cinq ans, encore plus de chômeurs qu'aujourd'hui. Toutes les études le confirment : par exemple, celle de l'INSEE qui est parue dans le numéro de mai 1978 de la revue *Economie et statistique* ou celle qui a été commandée en 1977 par le ministère du travail au bureau d'information et de prévision économique. Il est d'ailleurs grave que les conclusions de cette étude n'aient pas été rendues publiques car le pays doit savoir ce que lui réserve l'avenir.

En résumé, l'adaptation du VII^e Plan qui nous est soumise n'a pour objectif ni l'emploi, ni la croissance, ni un équilibre extérieur correspondant à l'intérêt du pays, ni la modernisation de notre économie dans le même but. Le fameux « théorème » de M. Albert n'est qu'une supercherie. C'est en creux qu'il faut le lire. Avec votre politique, le chômage sera lié à la stagnation de l'économie, la stagnation de l'économie à la dépendance extérieure, la dépendance extérieure au redéploiement des trusts multinationaux. Le voilà le véritable théorème de votre politique.

En effet, tel est bien le bout de la chaîne. Le véritable objectif consiste à donner à un nombre restreint de firmes multinationales à base française les moyens de se faire une place dans la nouvelle répartition des zones d'influence et de profit que tentent d'organiser, à l'échelle internationale, les géants du monde capitaliste aux prises avec le mouvement ouvrier et le mouvement de libération nationale.

Une telle orientation est lourde de menaces et de difficultés pour notre pays. Elle conduit à l'aggravation des conditions d'existence du peuple français, à l'affaiblissement relatif de l'économie française et à la dépendance accentuée de notre pays, tant il est vrai que la logique de la course au profit et la soumission à la loi des sociétés multinationales impliquent que le plus fort décide et domine.

Pour servir les intérêts des trusts, les intérêts de classe de l'aristocratie financière, la France sera conduite à se noyer dans une Europe dominée par l'Allemagne de l'Ouest et placée sous la haute tutelle des Etats-Unis. Elle ne sera plus, dans cette perspective, que la province secondaire du vaste empire atlantique.

Cette politique dessine un triste avenir, celui d'un monde soumis aux grandes puissances financières et industrielles qui, en fonction de leurs besoins, définiront des modes de production, des types de produits uniformisés et standardisés, qui imposeront leur volonté aux nations désarticulées, qui modèleront pour tous un seul mode de vie, une société injuste, hiérarchisée, mécanisée, lélématisée, inhumaine.

Je le répète, dans cette perspective, il n'y a que souffrances et déclin pour la France.

Votre plan adapté, monsieur le Premier ministre, est donc mauvais pour les travailleurs et pour la France. C'est la raison de la question préalable opposée par le groupe communiste.

Ce projet devrait être retiré pour que lui en soit substitué un autre qui s'inspire d'une orientation mieux à même d'entreprendre et de mener à bien la guérison des maux dont souffre le pays. En effet, il y a une autre stratégie, une autre politique possible.

M. Arnaud Lepercq. Pas la vôtre !

M. Charles Fiterman. Disant cela, je sais bien qu'on va immédiatement nous brandir l'épouvantail du protectionnisme. Le rapport le fait avec beaucoup de mauvaise foi.

En effet, nous ne proposons en aucune façon le repli absurde sur nos frontières et l'isolement suicidaire.

Non ! Nous voulons, au contraire, que la France occupe non seulement en Europe mais dans le monde un rôle à la mesure de ses traditions et de ses potentialités. Nous voulons, dans cet esprit, un large développement des échanges internationaux de notre pays.

Mais, pour que ce développement soit conforme aux besoins du pays, il faut une nouvelle volonté politique, la volonté de ne pas se soumettre pieds et poings liés à la loi des géants multinationaux. Cet effort devrait tendre, dans le cadre de la Communauté économique européenne, à un rééquilibrage de nos échanges qui sont actuellement très déficitaires avec certains pays, en premier lieu avec la République fédérale d'Allemagne. Il devrait favoriser des coopérations bilatérales ou multilatérales plus poussées dans tous les domaines où peuvent être trouvés des objectifs correspondant aux intérêts réciproques.

Le même esprit doit animer le développement de nos échanges avec les autres pays capitalistes, notamment les Etats-Unis, et aussi avec les pays socialistes pour mettre fin à un manque-à-gagner préjudiciable.

La France a les moyens de jouer un rôle privilégié dans le développement des initiatives en faveur d'un nouvel ordre économique mondial, c'est-à-dire en faveur de relations fondées sur l'intérêt mutuel, sur l'égalité et la non-ingérence, sur l'organisation d'un nouveau type de rapports avec les pays développés et ceux qui doivent obtenir les moyens de se développer et de combler leur retard. Dès à présent, notre pays devrait, en priorité, élargir ses échanges et ses relations de toute nature avec ces pays.

Nous ne voulons en aucune façon une France ratatinée sur elle-même mais, au contraire, une France ouverte, dynamique et combative dans le monde.

Mais il est clair que, pour s'engager dans une telle voie, notre pays doit, en toutes circonstances, demeurer maître de lui-même, préserver sa souveraineté et son indépendance, à commencer par son indépendance économique.

Voilà pourquoi il faudrait, aujourd'hui, adapter le VII^e Plan en vue de relancer les productions nationales correspondant aux besoins de notre pays, de nature à économiser des importations et aussi à être exportées. A cet égard, l'attention devrait se porter sur des secteurs tels que les sources non nucléaires d'énergie, les poids lourds, l'aéronautique, la machine-outil, l'agro-alimentaire, la sidérurgie et le bâtiment. Il faudrait accorder à la recherche la place qu'elle doit avoir et lui réserver une part accrue du revenu national, en l'orientant vers l'économie des ressources naturelles et matérielles et des moyens de production et l'amélioration de la vie des travailleurs.

Ces moyens nouveaux permettraient d'équilibrer nos échanges extérieurs. Certes, un tel équilibre dynamique implique la maîtrise des mouvements de capitaux des sociétés multinationales et la lutte énergique contre les gâchis financiers de toute nature. Il est entendu qu'on ne doit pas hésiter, en cas de nécessité, à mettre en place des protections provisoires de nos productions durant le temps approprié à la conclusion d'accords internationaux ou d'autres aménagements. Tous les grands pays le font et ne peuvent donc prétendre qu'il y aurait là motif à rétorsion.

Cet effort n'aura de sens et d'efficacité que s'il est conduit en liaison étroite avec la satisfaction des besoins sociaux et nationaux. Disant cela, j'ai en vue l'amélioration indispensable du niveau de vie, notamment celui des plus défavorisés, et des conditions de travail ainsi que la réduction de sa durée.

Mais j'envisage également le développement équilibré de toutes les régions afin que ceux qui le souhaitent puissent y vivre, l'aménagement d'un cadre de vie meilleur, le développement de tous les moyens par lesquels le travailleur, l'homme et la femme puissent plus librement organiser leur vie selon leur désir, accéder au savoir et à la culture, sentir autour d'eux la solidarité, ce que M. le Premier ministre a qualifié, quelque peu péjorativement, de « connotations qualitatives ».

Je pense enfin au développement de toutes les mesures tendant à ouvrir aux travailleurs, aux citoyens, la participation effective aux responsabilités, aux décisions, en commençant par l'entreprise, où il est temps de substituer la démocratie à la monarchie souvent la plus despotique.

C'est, en fait, un nouveau type de croissance qu'appellent la crise actuelle et la recherche de solutions pour en sortir.

M. le Premier ministre a évoqué l'idée d'un plan autoritaire qui régenterait tout. S'il s'adressait à nous en disant cela, il a enfoncé une porte ouverte. En effet, ce n'est absolument pas notre conception.

Notre conception est démocratique en ce sens que nous n'envisageons pas un plan qui masque des objectifs de classe derrière un rideau de fumée idéologique mensonger.

En conclusion, je souhaite évoquer une des orientations du rapport qui nous est soumis : il s'agit de l'intégration des travailleurs au système actuel, de l'organisation de ce fameux « consensus social » qui n'est rien d'autre que la participation des travailleurs et de leurs représentants au renforcement de l'exploitation dont ils sont victimes, à la mise en œuvre d'une politique qui est celle des privilégiés du capital.

Cet objectif est devenu aujourd'hui une condition décisive du maintien dans la crise de la domination du capital et de son pouvoir. C'est la raison pour laquelle vous déployez tant d'efforts en ce sens dans les entreprises ainsi que, sur le plan politique, en tentant d'affaiblir notre parti pour mieux obtenir un élargissement de l'assise politique du pouvoir. C'est aussi, sans aucun doute, la raison de la fascination qu'exerce sur vous le modèle ouest-allemand.

Mais je vous mets en garde. Même en Allemagne de l'Ouest, le degré de satisfaction à l'égard de la politique et du système décroît singulièrement, comme le montrent de récents sondages, et des luttes se font jour.

Et puis, la France n'est pas l'Allemagne ! Ceux qui rêvent de travailleurs soumis et d'un parti communiste en déclin doivent s'en convaincre : ces rêves sont impossibles. Il n'est au pouvoir de personne de les réaliser.

La réalité, au contraire, c'est le développement quotidien des luttes sociales les plus diverses.

M. Arnaud Lepercq. Contre l'intérêt du pays !

M. Charles Fiterman. Que ceux qui croient pouvoir indéfiniment et impunément traiter les revendications des travailleurs par le silence du mépris ou l'insolence de l'esprit de caste y prennent garde, ils pourraient se ménager des réveils douloureux.

Nous, communistes, nous sommes et nous serons aux côtés des travailleurs pour les aider à donner à leurs luttes la plus grande ampleur et la plus grande efficacité. Nous sommes et nous serons à leurs côtés pour construire, dans l'action, ce large rassemblement nécessaire qui ne peut s'opérer qu'autour d'une perspective nouvelle.

Tel est, en définitive, le sens de la question préalable du groupe communiste que nous vous demandons d'adopter. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. d'Aubert, inscrit contre la question préalable.

M. François d'Aubert. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, l'intervention de M. Fiterman montre que, depuis le premier plan français, donc depuis la Libération, le parti communiste n'a changé ni de registre, ni de langage, ni de raisonnement économique. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des communistes.)

Ses rangines nous font éprouver le sentiment qu'il est le porte-parole de l'alliance éphémère de toutes les nostalgies qui ne manqueront pas de s'exprimer parmi les membres de l'opposition à l'occasion de ce débat sur l'adaptation du VII^e Plan.

Nostalgie d'une planification de type soviétique ! (Exclamations sur les bancs des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Antoine Porcu. Restez en France !

M. François d'Aubert. Je vous accorde, monsieur Fiterman, que vous ne souhaitez pas une planification autoritaire ; mais vous souhaitez néanmoins une planification qui soit centralisée, bureaucratique et « quantitative ». (Mêmes mouvements.)

Nostalgie également d'une planification imaginée avant la guerre par les planistes ou les syndicalistes et qui n'est aujourd'hui plus à la mode, mais que certains, notamment au parti socialiste, se plaisent encore à défendre !

Un député socialiste. C'est ridicule !

M. Antoine Porcu. Et les 1 700 000 chômeurs ?

M. François d'Aubert. Nostalgie aussi d'une certaine époque de la planification française ! Mais là, il convient d'être plus attentif, car nous avons tous, plus ou moins, été élevés dans une sorte de vénération, d'exaltation de la planification française, et de nombreuses générations d'hommes politiques et d'administrateurs restent finalement très attachées à une certaine idée de la planification française, celle qui a prévalu pendant les vingt-cinq dernières années et qui les a imprégnés d'une sorte de religion de l'accumulation, de l'investissement lourd et des taux de croissance élevés.

Aujourd'hui, compte tenu de la crise et de l'évolution de l'environnement mondial, cette conception doit évoluer : il faut changer de langage et procéder à une sorte de reconversion intellectuelle qui s'impose à chacun d'entre nous.

La planification doit s'adapter à un nouvel environnement dans lequel sont valorisés l'innovation, difficile à planifier, la décentralisation des décisions jusqu'au niveau des entreprises et les besoins qualitatifs, au détriment des besoins quantitatifs qu'il était beaucoup plus facile de prévoir durant les premières années de la planification.

La planification doit surtout s'adapter à un changement de norme. Jadis, la religion de la norme portait sur les taux de croissance élevés. Aujourd'hui, la nouvelle norme doit être l'équilibre extérieur ; en effet, l'élément déterminant est la contrainte extérieure. Le desserrement de celle-ci constitue, comme le précise le rapport du commissaire au Plan, un préalable à la consolidation de la croissance et à l'amélioration de l'emploi.

Ceux qui refusent aujourd'hui cette nouvelle norme sont ceux qui ont refusé de tout temps et refuseront toujours l'ouverture de la France sur l'extérieur. En fait, ce sont eux les protectionnistes.

Pour définir cette nouvelle planification, ce débat sur la révision du VII^e Plan me paraît particulièrement opportun.

Cette révision est de droit ; en outre, elle est dans la nature même de la planification française. En effet — tous les auteurs s'accordent à le reconnaître — celle-ci a toujours été une création continue et le fruit d'expériences successives qui, au cours des années, ont amené les planificateurs à s'intéresser à la reconstruction de la France, puis à mettre l'accent sur une sorte de pédagogie du développement, dans les années cinquante, et sur les équipements collectifs ainsi que sur la répartition et la politique des revenus, dans les années soixante.

Aujourd'hui, le Plan a, en quelque sorte, une structure mixte : il contient encore un reste des conceptions traditionnelles de la planification avec une programmation encore nécessaire et qui est fondée — vous l'avez dit, monsieur le Premier ministre — sur des engagements réalistes de l'État ; il comporte aussi une stratégie qui prend en compte les éléments extérieurs et prévoit des ripostes. Voilà qui justifie une discussion devant le Parlement, non pas tous les ans, mais au moins périodiquement.

Cette révision, enfin, s'inscrit dans la logique même de la planification française qui implique une prospective à moyen terme.

Reviser le Plan aujourd'hui revient à s'intéresser non seulement aux années 1979-1980, c'est-à-dire à la fin de l'exécution de ce VII^e Plan, mais aussi à l'horizon 1983, et à se livrer, alors, à une prospective sans complaisance.

Quelles sont, en effet, les tendances structurelles qui dominent l'économie française et quelles contraintes celle-ci aura-t-elle à subir ?

D'ici à 1983, notre pays subira des contraintes extérieures plus rigoureuses qu'on ne l'avait prévu et connaîtra une croissance durablement ralentie dans un environnement qui limitera à 0,5 p. 100 le différentiel de croissance entre la France et ses partenaires ; quant aux tendances inflationnistes, elles persisteront.

A l'occasion de cette révision qui est particulièrement bienvenue, nous devons donc analyser les distorsions qui frapperont l'économie française au cours des prochaines années ; mais je n'entrerai pas dans le détail, ne voulant pas me livrer maintenant à un examen exhaustif.

La première distorsion tient à l'évolution des dépenses et des recettes collectives, les premières étant en hausse, les secondes ayant une tendance à la baisse.

Vous avez, d'ailleurs, monsieur le Premier ministre, mis l'accent sur l'ampleur des prélèvements obligatoires. Si les prestations sociales continuent, d'ici à 1983, comme par le passé, à progresser beaucoup plus vite, en valeur réelle, que l'économie, il faudra, pour assurer leur couverture, augmenter de cinq points le taux global des cotisations sociales, ce qui serait insupportable à la fois sur le plan économique, pour les entreprises, et sur le plan politique car on aboutirait à une socialisation de la vie française dont personne ne veut.

Quant au déficit budgétaire, nous devons aussi nous en préoccuper. A cet égard, l'attitude des députés de l'opposition, qui demandent des dépenses supplémentaires et s'interrogent sur l'ampleur du déficit, ne me paraît pas logique.

Pour notre part, nous souhaitons que l'ensemble des finances publiques soit réexaminé, aussi bien les dépenses que les recettes, afin d'obtenir une meilleure répartition de la charge fiscale.

La deuxième distorsion est celle qui existe entre la demande et l'offre d'emplois. En outre, et c'est important, une distorsion risque de se produire entre l'offre d'emplois espérée dans le tertiaire et le nombre effectif d'emplois qu'il sera possible de créer dans ce secteur, compte tenu notamment de l'évolution de la télématique.

Enfin, une profonde distorsion risque de se révéler en 1983 entre les régions, notamment au détriment de celles de l'Ouest, si une politique de rééquilibrage et une politique relativement autoritaire de l'aménagement du territoire ne sont pas menées.

En conclusion, nous ne voterons pas la question préalable, car ceux qui la voteront refuseront, en fait, une planification adaptée à la crise, à l'évolution du monde actuel. Or, pour notre part, nous restons très attachés au Plan et à sa signification dans la vie française. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la question préalable opposée par M. Combrisson et les membres du groupe communiste.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

.....

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. L'ersonne ne demande plus à voter?..

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	484
Nombre de suffrages exprimés	484
Majorité absolue	243
Pour l'adoption	200
Contre	284

L'Assemblée nationale décide de ne pas opposer la question préalable.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion du projet de loi, n° 655, portant approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan (rapport n° 694 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 711 de M. Jean Briane, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 720 de M. André Chazalon, au nom de la commission de la production et des échanges).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

1^{re} Séance du Mardi 28 Novembre 1978.

SCRUTIN (N° 129)

Sur la question préalable opposée par M. Combrisson à la discussion du projet de loi portant approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Pion.

Nombre des votants.....	484
Nombre des suffrages exprimés.....	484
Majorité absolue.....	243

Pour l'adoption.....	200
Contre	284

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abadie.
Andrieu (Haute-Garonne).
Andrieux (Pas-de-Calais).
Ansart.
Aumont.
Auronx.
Autain.
Mme Avlice.
Ballanger.
Batmigière.
Bapt (Gérard).
Mme Barbera.
Bardol.
Barthe.
Baylet.
Bayou.
Bêche.
Beix (Roland).
Benoist (Daniel).
Besson.
Billardon.
Billoux.
Bocquet.
Bonnet (Alain).
Bordu.
Boucheron.
Boulay.
Bourgois.
Brugnon.
Brunhes.
Bustyn.
Cambolive.
Canacos.
Cellard.
Césaire.
Chaminade.
Chandernagor.
Mme Chavatte.
Chénard.
Chevenement.
Mme Chonavel.
Combrisson.
Mme Constans.
Cot (Jean-Pierre).
Couillet.
Crépeau.
Darinot.

Darras.
Defferre.
Defontaine.
Delachède.
Delclis.
Denvers.
Depietri.
Derosier.
Deschamps (Bernard).
Deschamps (Henri).
Dubedout.
Ducoloné.
Dupilet.
Duraffour (Paul).
Duroméa.
Duroure.
Dutard.
Emmanuel.
Evin.
Fabius.
Faugaret.
Faure (Gilbert).
Faure (Maurice).
Fillioud.
Filerman.
Florian.
Forgues.
Forni.
Mme Fost.
Franceschl.
Mme Fraysse-Cazalis.
Frelaut.
Gaillard.
Garcin.
Garrouste.
Gau.
Gauthier.
Girardot.
Mme Goeurlot.
Goldberg.
Gosnat.
Gouhier.
Mme Goutmann.
Gremetz.
Gidouin.
Haesebroeck.
Hage.
Hauteœur.
Hermier.

Hernu.
Mme Horvath.
Houël.
Houteer.
Huguet.
Huyghues des Etages.
Mme Jacq.
Jagoret.
Jans.
Jarosz (Jean).
Jourdan.
Jouve.
Joxe (Pierre).
Julien.
Juquin.
Kalinsky.
Labarrière.
Laborde.
Lagorce (Pierre).
Lajoinie.
Laurain.
Laurent (André).
Laurent (Paul).
Laurisergues.
Lavédrine.
Lavielle.
Lazzarino.
Mme Leblanc.
Le Drian.
Léger.
Legrand.
Leizour.
Le Meur.
Lemoine.
Le Pensec.
Leroy.
Madrelle (Bernard).
Madrelle (Phillippe).
Maillet.
Maisonnat.
Malvy.
Manet.
Marchais.
Marchand.
Marin.
Masquère.
Massot (François).
Maton.
Mauroy.

Mellick.
Mermau.
Mexandeu.
Michel (Claude).
Michel (Henri).
Millet (Gilbert).
Milterrand.
Montdargent.
Mme Moreau (Gisèle).
Nils.
Nolebart.
Nucci.
Odu.
Pesce.
Philibert.
Pierret.
Pignion.
Pistre.

Poperen.
Porcu.
Porelli.
Mme Porte.
Pourchon.
Mme Privat.
Prouvost.
Quilès.
Ralite.
Raymond.
Renard.
Richard (Alain).
Rieubon.
Rigout.
Rocard (Michel).
Roger.
Ruffe.
Saint-Paul.
Sainte-Marie.

Santrat.
Savary.
Sénès.
Soury.
Taddel.
Tassy.
Tondon.
Tourné.
Vacant.
Vial-Massat.
Vidal.
Villa.
Visse.
Vivien (Alain).
Vizet (Robert).
Wargnies.
Wilquin (Claude).
Zarka.

Ont voté contre :

MM.
Abelin (Jean-Pierre).
About.
Alduy.
Alphandery.
Ansquer.
Arreckx.
Aubert (Emmanuel).
Aubert (François d').
Audinot.
Aurillac.
Banana.
Barbier (Gilbert).
Bariani.
Baridon.
Barnérias.
Barnier (Michel).
Bas (Pierre).
Bassot (Hubert).
Baudouin.
Baumel.
Bayard.
Beaumont.
Bechter.
Bégault.
Benoit (René).
Benouville (de).
Berest.
Berger.
Bernard.
Bencler.
Bigard.
Biraux.
Bisson (Robert).
Biver.
Bizet (Emile).
Blanc (Jacques).
Boinwilliers.
Bolo.
Bonhomme.
Bord.
Bourson.
Bousch.
Bouvard.
Boyon.
Bozyl.
Branché (de).
Branger.

Braun (Gérard).
Brial (Benjamin).
Briane (Jean).
Brocard (Jean).
Brochard (Albert).
Cabanel.
Caillaud.
Caillé.
Caro.
Castagnou.
Cattin-Bazin.
Cavaillé (Jean-Charles).
Cazalet.
César (Gérard).
Chantelat.
Chapel.
Charles.
Charrelier.
Chasseguet.
Chauvet.
Chazalon.
Chinaud.
Chirac.
Clément.
Cointat.
Colombier.
Comiti.
Cornet.
Cornette.
Corrèze.
Couderc.
Coupel.
Coulals (Claude).
Cousté.
Couve de Murville.
Crenn.
Cressard.
Daillet.
Dassault.
Dehaine.
Delalande.
Delaneau.
Delatre.
Delfosse.
Delhalle.
Delong.
Delprat.

Deniau (Xavier).
Deprez.
Desanlis.
Dhinnin.
Donnadieu.
Douffiagues.
Dousset.
Drouet.
Druson.
Dubreuil.
Dugoujon.
Durafour (Michel).
Durr.
Ehrmann.
Eymard-Duvernay.
Fabre (Robert-Félix).
Falala.
Faure (Edgar).
Feit.
Fenech.
Féron.
Ferretti.
Fèvre (Charles).
Flosse.
Fontaine.
Fonteneau.
Forns.
Fossé (Roger).
Fourneyron.
Foyer.
Frédéric-Dupont.
Fuchs.
Gantier (Gilbert).
Gascher.
Gastines (de).
Gaudin.
Geng (Francis).
Gérard (Alain).
Giacomi.
Ginoux.
Girard.
Gissingier.
Goasduff.
Godfroy (Pierre).
Godfrain (Jacques).
Gorse.
Goulet (Daniel).
Granet.

Grussenmeyer.	Lauriol.	Montagne.	Richard (Lucien).	Séguin.	Tomasini.
Guéna.	Le Cabelléc.	Mme Moreau	Richomme.	Seitlinger.	Torre (Henri).
Guermeur.	Le Douarec.	(Louise).	Rivièrez.	Sergheraert.	Tourrain.
Gulchard.	Léotard.	Morellon.	Rocca Serra (de).	Serres.	Tranchant.
Guilhod.	Lepettier.	Mouille.	Rolland.	Sourdille.	Valleix.
Haby (Charles).	Lepercq.	Moustache.	Rossi.	Sprauer.	Verpillière (de la).
Haby (René)	Le Tac.	Muller.	Rossinot.	Stasi.	Vivien
Hamel.	Ligot.	Narquin.	Roux.	Sudreau.	(Robert-André).
Hamelin (Jean).	Liogler.	Noir.	Rufenacht.	Taugourdeau.	Voilquin (Hubert).
Hamelin (Xavier).	Lipkowski (de).	Nungesser.	Sablé.	Thibault.	Voisin.
Mme Harcourt	Longuet.	Pacbt (Arthur).	Sallé (Louis).	Thomas.	Wagner.
(Florence d').	Madclin.	Paillet.	Sauvaigo.	Tiberi.	Weisenhorn.
Harcourt	Maigret (de).	Papet.	Schneiter.	Tissandier.	Zeiler.
(François d').	Maiaud.	Pasquini.	Schvartz.		
Hardy.	Mancel.	Pasty.			
Mme Hauteclouque	Marcus.	Péricard.			
(de).	Marete.	Pernin.			
Héraud.	Marie.	Péronnet.			
Hunault.	Martin.	Perrut.			
Icart.	Masson (Jean-Louis).	Petit (André).			
Inchauspé.	Masson (Marc).	Petit (Camille).			
Jacob.	Massoubre.	Pianta.			
Jarrot (André).	Mathieu.	Pidjot.			
Juila (Didier).	Mauger.	Pierre-Bloch.			
Juventin.	Maujouiian	Pineau.			
Kasperet.	du Gasset.	Pinte.			
Kergueris.	Maximin.	Piot.			
Klein.	Mayoud.	Plantegenest.			
Kochl.	Médecin.	Pons.			
Krieg.	Mesmin.	Poujade.			
Labbé.	Messmer.	Préaumont (de).			
La Combe.	Micaux.	Pringalle.			
Lafleur.	Millon.	Proriol.			
Lagourgue.	Miossec.	Raynal.			
Lancien.	Mme Missoffe.	Rever.			
Lataillade.	Monfrais.	Ribes.			

N'ont pas pris part au vote :

MM. Debré, Devaquet, Mme Diensch, M. Neuwirth.

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Fabre (Robert) et Royer.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Juventin à M. Alphandery.
Nungesser à M. Falala.

